



JOURNAL OFFICIEL

District Seine & Marne

SOMMAIRE

- Agenda
- PV Comité Directeur du 06.12.24 et 14.01.25
- Info PV Commission d'Appel Disciplinaire du 13.01.25
- Info PV Commission Discipline du 15.01.25 et 16.01.25
- PV Commission restreinte des Statuts et Règlements du 14.01.2025
- PV Commission d'Arbitrage - section administrative du 03.01.25
- PV Commission d'Arbitrage du 09.01.25
- PV Commission restreinte d'Organisation des Compétitions du 14:01.2025
- PV Commission restreinte d'Organisation des Compétitions des 16.01.2025
- PV Commission restreinte Foot Animation du 16.01.2025
- Page Technique

FUTSAL

- Retrouvez dans ce numéro les
- FUTSAL U9 à U13 programmé les 15 ou 16 février et 1er mars 2025
 - FUTSAL U9F, U13F et U15F

DERNIER RELEVÉ COMPTABILITE

Le relevé N°52 au 16.12.2024 a été édité et est téléchargeable sur FOOTCLUBS.

Date d'échéance de paiement :
le samedi 18 janvier 2025

Ce relevé peut être réglé au District par chèque envoyé à MONTRY, par virement (mettre N° du club en libellé) ou par prélèvement avec votre accord

WEBINAIRES FFF

La FFF organisera prochainement des webinaires en février et mars.

Des e-mails de promotion seront envoyés à chaque fois à J-7 sur les adresses officielles des clubs :

► **Généralisation de la nouvelle interface "Foot Animation & Loisir" à destination des clubs** (DSI, DTN, LFA) - -Date : jeudi 23 janvier de 18h à 19h -Lien d'inscription : <https://glic.it/1546351>

► **Présentation de la campagne « Stop aux violences et aux discriminations »** (Direction Engagement et Marketing)

L'objectif est de présenter cette campagne qui lancée le 27 janvier. Un kit d'outils sera envoyé à l'ensemble des clubs affiliés à la FFF - Date : jeudi 6 février de 18h à 19h - Lien d'inscription : à venir

► **Emploi et insertion professionnelle** (IEFF)

Webinaire dédié à la présentation des dispositifs visant à favoriser l'emploi dans les clubs. Ce rendez-vous abordera notamment des thématiques essentielles telles que l'accompagnement RH et le financement des emplois au sein des structures sportives -Date : jeudi 27 février de 18h à 19h -Lien d'inscription : à venir

► **Présentation des formations en apprentissage** (IEFF et DTN)

Découvrez les formations d'éducateurs en apprentissage pour la saison 2025-2026

-Date : jeudi 6 mars de 18h à 19h -Lien d'inscription : à venir

► **campagne « ANS-PSF » 2025**

Présentation de la campagne « Projets Sportifs Fédéraux » 2025 de l'Agence Nationale du Sport dont la gestion du dispositif est déléguée à la Fédération. Pour bénéficier d'une aide financière, les clubs peuvent déposer un dossier dont les actions doivent s'inscrire dans le projet sportif de la F.F.F. -Date : lundi 10 mars de 18h à 19h -Lien d'inscription : à venir

FILLOFOOT U7F

PLATEAUX U9F

Retrouvez dans ce numéro

► FILLOFOOT U7 F et du 25.01.25

► PLATEAUX U9F du 25.01.25

COUPES FEMININES

Les tirages des Coupes criteriums SENIORS F, U18 F et U15F (date de jeu les 8 et 9 février 2025) , Tirage Coupe SENIORS Féminine (date de jeu le 01/03/2025)

Les rencontres sont à consulter sur FOOTCLUBS et sur le site internet

FESTIFOOT

Retrouvez en pages intérieures
les planning FESTIFOOT

samedi 25 janvier 2025

Samedi 1er février 2025 Ssecteur 1 à 4)

Samedi 8 février 2025 (secteur 1 à 4)

ARBITRE DE CLUB

La Commission d'Arbitrage souhaite organiser une formation « arbitre de club » à destination des bénévoles qui effectuent cette mission lors des rencontres de leurs équipes

samedi 25 janvier 2025 à 8H30 à LESIGNY

Retrouvez en page intérieure le formulaire explicatif accompagné du coupon-réponse à nous retourner pour le

lundi 20 janvier 2025 au plus tard

Permanence téléphonique

Poursuivant sa volonté d'être à l'écoute des clubs et dans le cadre du Dispositif Global de Prévention, le Comité Directeur du District met en place un dispositif de permanence téléphonique le week-end.

Cette ligne est réservée aux problèmes ou anomalies exceptionnels ne pouvant pas trouver de solution immédiate sur le stade sans l'intervention d'une tierce personne qualifiée tels que, par exemple :

- Conditions de sécurité problématique dès l'accueil (spectateurs hostiles, absence de protection de l'équipe visiteuse, menaces, etc...)
- Problèmes réglementaires (refus de désigner un ou des arbitres de touche en cas d'absence d'officiels, obstruction à la réalisation des vérifications d'avant match, etc...)
- Anomalies diverses (maillots des 2 équipes identiques, changement de stade à la dernière minute, etc...)

Les incidents et éléments communiqués à la personne d'astreinte feront l'objet d'un rapport qui sera transmis à la Commission Départementale de Prévention, Médiation et Education (CDPME) pour suite à donner.

Nota Bene :

- Ce dispositif n'est applicable que sur les compétitions organisées par le District.
- Pour faciliter les échanges et laisser la possibilité à la personne d'astreinte de rappeler un interlocuteur, il est conseillé de ne pas appeler avec un numéro masqué.

. Les clubs doivent prévenir la permanence en cas d'intervention des forces de l'ordre.

RAPPEL : la permanence est joignable : - le samedi de 13 heures à 18 heures

- le dimanche de 9 heures à 18 heures

Permanence du weekend des 18 et 19 janvier 2025



M. Cédric GUILLOSO
06.43.70.72.10

Agenda du District

MONTRY

COMMISSION

Mardi 21 janvier 2025

Commission des Statuts et Règlements
18h00

Mercredi 22 janvier 2025

Commission de Discipline
16H00

Jeudi 23 janvier 2025

Commission d'Organisation des
Compétitions
14H00

Jeudi 23 janvier 2025

Commission d'Appel Disciplinaire
18H30

FORMATION « arbitre de club »



La Commission Départementale de l'Arbitrage organise une formation « Arbitre de club » à destination des bénévoles des clubs qui effectuent cette mission lors des rencontres de leurs équipes.

Public concerné

Toute personne (homme et femme) souhaitant occuper la fonction d'arbitre assistant doit être majeure, licenciée dans un club et souhaiter se former à l'arbitrage.

Cette formation, d'une durée de 4 heures, vise à apporter une culture arbitrale aux dirigeants, joueurs, et parents qui le souhaitent.

À l'issue de la formation « Arbitre de club », ces derniers auront la capacité d'assister un arbitre sur les compétitions de leur club pour lesquelles un arbitre ne serait pas désigné ou dans le cas où un arbitre officiel ne se présenterait pas.

Le rendez-vous est fixé le samedi 25 janvier 2025 à 8h30 à Lésigny route de maison blanche.

Une tenue sportive est recommandée.

Pour vous inscrire : [m'inscrire](#)

Dans un souci d'organisation, l'inscription est obligatoire **avant le lundi 20 janvier 2025**.



Comité Directeur

PROCES VERBAL du 06 décembre 2024 - 18h00 au Mée sur Seine

Présidence : Philippe COLLOT.

Secrétaire : Jean-François DIDIER

Présents : - Christiane CAU - Isabelle CHILARD - Laurent HERPE - Monique MACHO - Franckie MESSAOUD - Jean-Paul PEYRIN - Jean-Marie RENAUD - Gilles TANNIER - Ludovic VANTYGHEM - Gérard VIVES.

Excusés : Pierre BILLARD - Dominique DA ROCHA - Cédric GUILLOSO - Bernard MARMION - Farid RAACH - Abdelhak RAJI.

Assistent : Marie CANOLLE (CTD-PPF) - Fabien EL MKELLEB (Président de la CDA) - Nicolas MAKSYMIUK (Directeur Administratif).

1. Ouverture de la séance

Philippe COLLOT ouvre la séance en remerciant les membres de leur présence. Il souligne que la réunion du Comité Directeur se tient pour la 2^{ème} fois consécutive au Mée sur Seine, compte-tenu que celle du 20/12 fera suite au Repas de Noël des salariés à Lagny sur Marne. Il était donc plus judicieux, pour des raisons de proximité géographique, de l'organiser à Montry à cette date.

Il adresse toutes les félicitations du Comité Directeur à Audrey MARMION et Olivier FERNANDEZ pour la naissance de leur 2^{ème} enfant : Lucas - qui est arrivé un petit peu en avance le 29/11/2024.

Il revient sur les réunions des nouveaux présidents de club qui ont pris leur fonction cette saison et les remercie pour leur participation. Ces rencontres sont toujours très instructives et riches d'enseignements.

Il rappelle également au comité les prochaines élections fédérales à venir et les nouvelles dispositions qui permettent à tous les clubs de voter directement pour l'élection du prochain Président de la FFF (vote électronique du 10/12 à 10H00 au 11/12 à 18H00). Il indique avoir participé aux réunions organisées au Siège de la LPIFF avec les listes candidates : Philippe DIALLO et Pierre SAMSONOFF. Par ailleurs, les 2 listes proposent des webinaires et des visioconférences pour détailler leur programme. Il souligne également que, désormais, les personnes qui auront en charge de la gestion du Foot Amateur sont directement intégrés au futur COMEX.

2. Approbation du PV de réunion du Comité Directeur du 21/10 & retour sur les Réunion du Bureau des 08 et 22/11/2024

Le PV du 21/10/2024, transmis au préalable à tous les membres, est approuvé à l'unanimité.

Philippe COLLOT détaille les principaux points repris sur les relevés de décisions des réunions du bureau (documents transmis au préalable à tous les membres) et précise que certains seront repris au cours de cette réunion.

3. Informations FFF-LPIFF-Instances-Institutions

- LFA / FFF

Réunion du Collège des Présidents de Ligue et de District du 16/11/2024 : retour sur les principaux points abordés au cours de cette réunion qui s'est tenue au siège de la FFF et qui seront soumis au vote lors de l'Assemblée Générale du 14/12/2024.

- Comptes FFF arrêtés au 30/06/2024

L'arrêté des comptes fait apparaître un résultat net de + 68 000 euros.

- Textes (avec impact District) soumis au vote lors de l'Assemblée Fédérale du 14/12/2024

Conflits d'intérêts : intégrer des dispositions dans les statuts-types des associations reconnues d'utilité publique en matière de prévention et de gestion des conflits d'intérêts.

Indemnité de préformation : La DTN, la DF et la LFP, après consultation et accord des clubs professionnels, souhaitent modifier la procédure de paiement de l'indemnité de préformation (IP). Actuellement, la LFP signale par courrier aux clubs professionnels qu'ils doivent régler le montant de l'IP. Les clubs professionnels procèdent au paiement par virement ou chèque, ce qui rend le suivi difficile pour la FFF et les clubs amateurs. Si la FFF constate que le virement n'a pas été réalisé, elle procède au prélèvement du club professionnel a posteriori puis crédite les montants dus aux clubs amateurs et aux Districts. La nouvelle procédure consisterait à simplifier les démarches administratives en permettant à la FFF de prélever directement le club professionnel pour redistribution au club amateur et au District.

Licence BEACH-SOCCER : sur la base du texte de la Licence Futnet, il est proposé la création d'une nouvelle licence : la Licence « Beach-Soccer ». Cela implique d'intégrer cette nouvelle licence de joueur dans l'article 60 des Règlements Généraux, ainsi que dans quelques autres articles desdits Règlements, faisant référence aux différents types de licence de joueur. Il faut en outre intégrer la pratique du Beach-Soccer dans le Statut du Football Diversifié.

Nouvelle Compétition Féminine : au vu de la progression constante du nombre de licences et d'équipes engagées, le tissu est désormais suffisamment important pour envisager la création d'une coupe nationale U18, au service du développement de la pratique féminine. Cette compétition serait l'équivalent de la Coupe Gambardella.

- Rappel des modalités d'élection des Collèges statutaires

Au titre du Collège des Présidents de Ligue

Lundi 06 janvier 2025

Réunion du Bureau du Collège

- Choix du Président qui sera soumis au Collège
- Choix des 2 représentants du collège au BELFA qui seront soumis au Collège
- Choix du représentant au Conseil de Surveillance de la FFF qui sera soumis au Collège

Réunion du Collège des Présidents de Ligue

- Élection du Président du Collège
- Désignation des 2 représentants du collège au BELFA
- Désignation du représentant au Conseil de Surveillance de la FFF

Au titre du Collège des Présidents de District

Lundi 06 janvier 2025

Réunion du Bureau du Collège

- Choix du Président qui sera soumis au Collège
- Choix des 2 représentants du Collège au BELFA qui seront soumis au Collège
- Choix du représentant au Conseil de Surveillance de la FFF qui sera soumis au Collège

Réunion du Collège des Présidents de District

- Élection du Président du Collège
- Désignation des 2 représentants du Collège au BELFA
- Désignation du représentant au Conseil de Surveillance de la FFF

Au titre du Collège des Autres Acteurs du Football Amateur

Élection des représentants des clubs au sein du Collège (5 visioconférences)

Mardi 7 janvier 2025

Élection du représentant des clubs de N1 (7 clubs)

Élection du représentant des clubs de N2 (48 clubs)

Mercredi 8 janvier 2025

Élection du représentant des clubs de N3 (112 clubs)

Élection du représentant du Championnat de France D3 Féminine (24 clubs)

Jeudi 9 janvier 2025

Élection du représentant des clubs de D1 et D2 Futsal (32 clubs)

Jeudi 16 janvier 2025

Élection du Président et du représentant du Collège au BELFA (date butoir de retour des candidatures le 13/01/25)

- Point sur la démarche « Projet Club » et refonte des Labels

Les labels actuels ont 10 ans d'existence. 3 types sont recensés avec beaucoup de critères à respecter pour les obtenir et 88% des clubs qui l'obtiennent ont un effectif > à 250. Les licenciés se composent de 65% de jeunes et 35% d'adultes, chiffres qui ont été inversés au cours des 30 dernières années.

Les évolutions envisagées portent sur les points, ci-après.

- . Plus de principes formatés, chaque club a son projet.
- . Tous les clubs sont potentiellement « labellisables ».
- . Simplification des critères avec uniquement 2 dimensions = vie associative et vie sportive.
- . Tous les acteurs du club sont concernés par la démarche.
- . Mise en place d'un outil dédié à la conception du projet club (et non au label directement).
- . Un label unique pour le club.
- . Concrètement, 3 phases pour les clubs = 1/ un autodiagnostic qui couvre les deux dimensions 2/ choix d'axes d'amélioration, de développement et mise en place du projet 3/ candidature au label avec une évaluation FFF sur le projet.
- . Calendrier prévisionnel = accompagnement des clubs et phase test en 24/25 (sur 4 clubs avec des typologies différentes) - ouverture de l'outil en 25/26 - mise en place du nouveau processus en 26/27.

- Structuration et développement de l'Arbitrage Amateur

L'objectif est de subventionner la mise en place de 60/70 postes de CTDA à hauteur de 21 000 €.

Membres honoraires : la LFA propose au Comité Exécutif de la FFF d'attribuer à tous les anciens Présidents de Ligue et de District des cartes fédérales de membres honoraires.

Valorisation des bénévoles : la LFA décide de faire évoluer, à compter de la présente saison, les conditions d'éligibilité suivantes, concernant les événements organisés par la LFA :

- Week-ends Bénévoles à Clairefontaine = être licencié dirigeant depuis moins de 7 ans
- Journée Nationale des Bénévoles = être licencié dirigeant depuis plus de 10 ans

Concours « Espoir du FUTSAL » destiné aux U14/U14F et U15/U15F : il vise à faire découvrir les spécificités du futsal chez les jeunes, à détecter les joueurs et joueuses à fort potentiel et à développer la pratique du Futsal en 3 contre 3. Même si les Conseillers Techniques des ligues et des districts ont déjà été sensibilisés à ce nouveau dispositif, la première phase en clubs et sections sportives sera étendue et prolongée jusqu'à fin novembre, afin de laisser plus de temps aux territoires pour s'organiser. A noter que la phase départementale se déroulera ensuite en décembre-janvier, la phase régionale en février-mars, et la phase finale nationale à Clairefontaine les 12 et 13 avril 2025.

Programme Éducatif Fédéral : les Districts de l'Essonne et de la Vendée ont été désignés pour organiser une expérimentation sur le sujet de la Laïcité. Celle-ci aura pour finalité la construction d'un outil éducatif intégré au Programme Éducatif Fédéral avec la participation de l'association experte « Enquête ».

Bilan du dispositif d'animation clubs JOP 2024 « Le Foot entre en Jeu » : ce dispositif avait pour objectif de mobiliser l'ensemble des clubs sur cette année olympique et paralympique avec la mise en place d'actions proposées par les services fédéraux. A noter les chiffres suivants :

- 1576 actions déposées par 423 clubs, soit un nombre de participants de plus de 83 000 ;
- 104 clubs récompensées médaille de Bronze (2 actions minimum déposées)
- 77 clubs récompensées médaille d'Argent (4 actions minimum déposées)
- 70 clubs récompensés médaille d'Or (8 actions minimum déposées)

Critérium national Foot5 : le lancement de la première édition du Critérium National Foot5 est validé dont la phase finale se tiendra les 14 et 15 juin 2025 au CNF de Clairefontaine. Cette épreuve, réservée exclusivement aux catégories masculines U19 et Seniors (toutes licences de pratiquants confondues), s'inscrit dans le cadre de la délégation de service public obtenue auprès du ministère des Sports en mars 2022. 6 territoires participeront à cette première édition : Grand Est, Hauts de France, Normandie, Bretagne, Pays de la Loire et Nouvelle Aquitaine. Ce choix a été déterminé en fonction du maillage territorial des terrains de Foot5. Les phases départementales et régionales seront organisées entre décembre 2024 et mai 2025.

Licence FUTNET : elle est étendue aux catégories du football d'animation (U6 à U13).

Projet de signature d'une convention avec l'INSPE : ce projet de convention avec l'INSPE (Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation) s'inscrit dans le cadre du programme Puissance Foot. Cette convention permettrait de faciliter l'intervention de professeurs en formation dans les clubs FFF auprès des licenciés sur des temps d'accompagnement scolaire. Ces interventions seraient également comptabilisées dans leur parcours de formation.

Opérations nationales Foot en Marchant : 2 opérations sont mises en place en 2024/2025 avec une phase départementale, régionale et fédérale.

1/ Critérium National Loisir : l'objectif est de valoriser les équipes qui s'engagent dans le développement de la pratique autour du sport santé.

2/ Challenge National (Compétition) : l'objectif est de valoriser les équipes performantes sur la pratique et identifier les talents.

3^{ème} saison de l'opération « Toutes Foot » : pour rappel, cette opération vise à poursuivre le développement de la pratique féminine et à favoriser l'accessibilité des jeunes filles et des femmes à tous les rôles dans le football.

• **LPIFF**

Philippe COLLOT revient sur les principaux points abordés lors de la réunion du CD LPIFF du 04/11/2024 et la réunion « Président LPIFF / Présidents de District » du 27/11/2024.

Effectifs : 284 124 licenciés sont enregistrés à date, soit + 12 532 vs 2023 (+ 4.4%).

Commissions régionales : un point est fait en séance sur leur renouvellement et sur les nouvelles prises de fonction des présidents.

Vie de la Ligue

- Réorganisation de la gouvernance : des changements sont à venir avec la sollicitation des élus et des Présidents de District dans la conduite de certains projets / actions.
- Projet d'élaboration d'une Charte de l'écu.
- Valorisation des féminines dans la vie de l'instance.
- Mise en place d'un séminaire du Comité Directeur.
- Actrices du Football Régional : des opérations spécifiques comme « les semeuses de la République » sont à reconduire.
- Journée de remise des dotations Clubs : 512 clubs ont été présents au cours des 3 dates proposées. 2 nouvelles dates seront planifiées.
- Dotations Arbitres : 249 arbitres recevront des équipements le 15/11.
- Collège des Présidents de Club : la prochaine réunion se tiendra le 16/11.

AG LPIFF : elle se tiendra le 11/01/2025.

Bureau LPIFF 2024/2028

- Vice-Présidents = Christine AUBERE - François CHARRASSE - Philippe COLLOT
- Secrétaire Général et Adjoint = Toufik MOUKRIM et Philippe COUCHOUX
- Trésorier Général et Adjoint = Daniel VIARD et Rosan ROYAN

IR2F : présentation de la nouvelle responsable - Sandra DA COSTA qui précise que l'objectif est d'être un centre d'excellence et de travailler sur l'accompagnement.

Projet d'évolution des Championnats U17 - U15F - U18F : afin de désaturer la division R3 qui comporte beaucoup d'équipes, l'objectif est de créer des championnats départementaux de la même manière que la catégorie U15 en 2024/2025 : saison de transition en 2025/2026 pour une mise en place 2026/2027.

Pratique Foot en Marchant : suite à la création de 2 pratiques par la FFF : Critérium National Loisir et Challenge National, la LPIFF et les Districts valident l'organisation des phases départementales et de la phase régionale.

Tarif des formations 2024/2025 : les tarifs 2023/2024 sont reconduits à l'identique. Suite à l'audit QUALIOP1, une réunion d'information avec les correspondants départementaux sera organisée le 19/12 ou le 09/01/2025. Les Directeurs des Districts seront conviés le midi.

PPF : un point est fait en séance sur l'encadrement des sélections et des détections qui doit être fait par le CTD-PPF. Un rappel est également effectué sur l'organisation féminine et sur la gestion administrative par les Districts.

Élection au Bureau du Collège des Présidents de District : Philippe COLLOT (Titulaire) et Claude DEVILLE-CAVELLIN (Suppléant) sont élus pour représenter les Districts Franciliens pour la mandature 2024/2028.

4. La Vie du District

• Agenda – Planning des activités

10/12/2024 : 1^{ère} réunion du Conseil des Présidents de club à OZOIR.
10/12 (10h00) au 11/12/2024 (18h00) : vote électronique dans le cadre des élections à la Présidence de la FFF.
12/12/2024 : soirée para-sport organisé par le Conseil Départemental 77.
13/12/2024 : Assemblée Générale de l'AE2F au Siège de la FFF.
14/12/2024 : Assemblée Générale de la FFF au Siège de cette dernière.
17/12/2024 : CD LPIFF.
18/12/2024 : interdistricts U15 & U17 FUTSAL à Paris.
20/12/2024 : repas de Noël des salariés.
20/12/2024 : CD 77 à Montry.
21/12/2024 au 01/01/2025 : fermeture du District.
10/01/2025 : Cérémonie des Vœux du District & remise des médailles du District aux bénévoles des clubs.
11/01/2025 : AG LPIFF.
17/01/2025 : réunion du Bureau 77 (Visioconférence).

Comme chaque saison, la cérémonie des vœux sera accompagnée d'une mise à l'honneur des bénévoles des clubs avec la remise des médailles du District. Un message sera transmis à tous les clubs dans les prochains jours, les invitant à adresser leurs propositions au District.

• Évolution de l'effectif licenciés 2024/2025

Le District enregistre un effectif, à date, de **46 025 licenciés**, soit une diminution de **194 licences (-0,42%)** vs 2023/2024.

- 28 013 renouvellements (25 993 en 23/24)
- 4990 mutations (4940 en 23/24)
- 13 022 nouvelles. (15 286 en 23/24)

Analyse vs 2023/2024 à date

SEN Masculins	-217	-0,02%
Jeunes (14/18) Masculins	+36	+0,56
Foot Animation Masculins	-352	-1,03%
SEN Féminines	+29	+5,88%
Jeunes (14/18) Féminines	-51	-2,68%
Foot Animation Féminines	-177	-9,20%
Dirigeants	+252	+6,18%
Arbitres	+16	+6,18
Éducateurs	+80	+9,04%

• Suivi du Plan d'Actions 2024/2028 - Actions à mettre en œuvre

Les pilotes des actions font un point sur l'avancement des travaux demandés par le Comité cette saison.

- Mise en place du Carton Blanc (exclusion temporaire)
- Appel à Projet « spécifique » pour accompagner les actions locales visant à recruter de nouveaux bénévoles
- Organisation des réunions décentralisées à l'intention des référents Arbitres
- Mise en place du Label « Arbitrage »
- Création d'un Club des femmes « dirigeantes »

Dans le cadre du lancement de la 3^{ème} saison de l'opération « Toutes Foot », le Comité Directeur suggère de profiter de l'opération départementale du 08/03/2025 comme levier pour amorcer la création de ce club, selon un mécanisme à déterminer.

• **Gestion Sociale**

Philippe COLLOT informe le Comité Directeur que Ludovic VANTYGHEM est candidat pour intégrer le Conseil d'Administration de l'AE2F (Association des Employeurs du Football Français). Les élections se tiendront le vendredi 13/12 prochain au Siège de la FFF.

Ludovic VANTYGHEM se félicite de la prolongation de la mission de Nabih EL FAKHRY au sein du District.

Par ailleurs, il précise que le stagiaire qui avait été pressenti pour accompagner le sport adapté au 1^{er} trimestre 2025 a finalement décliné, que l'élaboration du Document Unique pour les bâtiments du Mée sur Seine est en cours et qu'il participera à la prochaine AG du COSMOS.

• **Affaires financières**

Locaux du Mée sur Seine

Jean-Marie RENAUD et Philippe COLLOT informent le Comité Directeur de la situation des locaux dans le cadre de la mise aux normes de sécurité dans le cadre d'un ERP. Ils précisent qu'un RDV avec le propriétaire est planifié pour le jeudi 12/12 prochain.

Accompagnement des Clubs

1/ Le Comité Directeur décide que les dotations offertes ne pourront plus être récupérées **au-delà de la saison en cours** par les clubs qui auront été absents lors des remises ou qui n'auront pas pris contact pour convenir d'une date de retrait. Ainsi, les dotations non distribuées seront réaffectées à d'autres opérations.

2/ Après examen d'une demande spécifique de la structure, le Comité Directeur décide d'accorder une dotation exceptionnelle en équipements au club de PAYS-CRECOIS suite à la perte de matériel subie après les importantes inondations de ces dernières semaines.

3/ Label Clubs Inclusifs

Le Comité Directeur adopte le fait que les dotations qui seront offertes aux Clubs dans le cadre de l'obtention du Label seront des bons en équipements à échanger chez notre partenaire équipementier pour une valeur de 500 €.

Puis, il examine les fiches de label proposées par la Commission Nouvelles Pratiques et Para-Foot : **ST THIBAUT LAGNY-MESSAGERS - PORTUGAIS DE PONTAULT-COMBAULT et PORTUGAIS DE L'OURCQ.**

Après examen de chaque situation et l'avis favorable du Technicien chargé de ce dossier, le Comité Directeur **décerne le Label Club Inclusif** au 4 structures précitées pour la Saison 2024/2025. La remise est prévue au mois de février.

Dispositions Financières 2024/2025 (Annexe 2 du RSG)

Le Comité Directeur entérine la proposition du Bureau concernant la FMI, à savoir, ajout de la rubrique suivante :

Rubrique : « Amendes et pénalités ».

Libellé : utilisateur FMI non renseigné pour chaque équipe engagée par le club.

Montant : 20 €.

Partenariat

Philippe COLLOT expose au Comité Directeur un projet de partenariat avec Pascal PIOppi dans le cadre de la parution de son 2^{ème} ouvrage sur les sportifs Seine et Marnais. Le District de Football y serait cité. Après échange entre les membres, le Comité valide la signature de ce partenariat.

Devis

AVF BIOMEDICAL : le Comité Directeur valide le devis dans le cadre de la remise en fonctionnement du défibrillateur situé dans les locaux du Mée sur Seine pour un montant de 310,38 €.

• **Affaires sportives**

Challenges et Coupes Départementales 2024/2025

Le Comité Directeur prend connaissance des candidatures reçues, à date, pour l'organisation des compétitions suivantes :

- **05/04/2025** = Finales Départementales U13 et U13F
- **08/05/2025** = Finales Challenges « Passion » U11F et U13F - **MEAUX**
- **08/05/2024** = Finales Challenges « Passion » U11 et U13 - **SERVON**
- **10/05/2025** = Finales Challenge IDF U11 et U11F
- **17/05/2024** = Finales JDC U10-U11-U12-U13 - **OZOIR - COULOMMIERS**
- **29/05/2025** = Finales Challenge 77 U10 et U12
- **31/05 & 01/06/2025** = Finales 77
- **14/06/2024** = JND - **FONTAINEBLEAU**
- **15/06/2024** = Finales FEM - **PONTAULT-COMBAULT**
- **Coupe FUTSAL SEN**

Projet de mise en place d'une Coupe Départementale Féminines U15F - U18F

Après les divers échanges sur ce dossier, notamment lors des dernières réunions du Bureau, le Directeur Administratif présente au Comité Directeur un schéma d'organisation. Celui-ci est prévu avec des dates butoirs en fonction des phases à jouer : 22/02 - 19/04 et 21/05/2025. Le tirage au sort aura lieu le 17/12/2024. Le Comité Directeur entérine cette organisation.

FUTSAL

Noël du Futsal : les dates des 08 et 15/12 sont retenues pour cette opération, qui se déroulera au Chatelet en Brie (8 équipes engagées à date) et à Ozoir la Ferrière (20 équipes engagées à date).

Critérium Départemental FUTSAL : le Comité Directeur entérine le règlement de ce Critérium ainsi que le calendrier proposé.

Nouvelles Pratiques

FUTNET

Le Comité Directeur a pris connaissance de l'annulation de la 1^{ère} Journée du Critérium du 01/12. Cette décision a dû être prise en raison de la non-participation annoncée très tardivement par une partie des équipes engagées. Il s'agit d'une réelle déception au regard de la raison pour laquelle ces équipes ne pouvaient être présentes.

GOLF-FOOT

Le Comité Directeur examine le projet de découverte de cette activité. Celui repose sur 4 piliers : participation aux compétitions AFG - participation aux sessions d'entraînement des clubs de Golf Foot - organisation d'un Open du District et Attestions Fédérales. Après échanges entre les participants, le Comité Directeur décide de privilégier cette saison la mise en place d'un Open du District. En fonction de la réussite de cette action, un développement plus conséquent pourra être envisagé les saisons suivantes.

FOOT EN MARCHANT

Suite aux 2 offres de pratiques, le Comité Directeur demande à la Commission d'engager la démarche d'organisation de la phase départementale.

Dispositif « 2 heures de sport supplémentaires pour les collégiens »

Ce dispositif, proposé et financé par le SDJES, a pour objectif de favoriser une nouvelle offre complémentaire ludo-sportive et lutter contre la sédentarité et le décrochage sportif des collégiens.

Philippe COLLOT informe le Comité Directeur avoir demandé à l'Équipe Technique Départementale de proposer une action visant à pouvoir s'intégrer dans le programme, compte-tenu du fait que la cible est les jeunes « non sportifs ». Les clubs des secteurs au sein desquels les collèges sont engagés ont été contactés et ceux intéressés vont se mettre en relation avec les établissements scolaires concernés.

Demandes des clubs

CRECY : demande à bénéficier des dispositions de l'Article 7-5-3 du RSG du District (Mutés supplémentaires - Création d'équipes). Compte-tenu que 2 nouvelles équipes ont bien été engagées (U15 et SEN FEM) en 2024/2025, le Comité Directeur valide le bénéfice de 2 mutés supplémentaires dans chacune des nouvelles équipes, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

MEAUX : dans le cadre d'une action liée à l'opération « Toutes Foot », sollicite l'aide du District sur les points, ci-après :

- Intervention de la CDA dans le cadre d'une sensibilisation à l'arbitrage.
- Prêt de matériel pour la sensibilisation aux gestes qui sauvent.
- Organisation d'une visite de l'instance.
- Intervention d'un technicien du District.

Le Comité Directeur valide les points 2 et 3. Les points 1 et 4 seront validés, sous réserve de la disponibilité du personnel aux dates souhaitées.

• **Affaires Administratives**

Commissions / Fonctions

Jean-Yves VISSUZAINÉ : souhaite ne plus participer aux activités de la CDTIS et de la COC pour raisons familiales. Le Comité Directeur le remercie pour tous les services rendus au football Seine et Marnais.

Boris VOLTZENLOGEL : fait acte de candidature pour intégrer la Commission Féminine. Après avis de la Présidente de la Commission Féminines, le Comité Directeur valide cette candidature.

Ludovic LIONEL JEAN : fait acte de candidature pour intégrer la Commission Foot Animation. Après avis du Président de la Commission FA, le Comité Directeur décide de ne pas donner suite en raison d'un manque de disponibilité.

Point sur les dossiers en cours

Yacine NAIM - Mehmet KARADAG : souhaitent intégrer la Commission Technique.

Marie CANOLLE relancera le Président de la Commission et s'entretiendra avec les intéressés, sachant que la disponibilité à apporter au District est un critère prioritaire pour une intégration.

Rémi ELOI : souhaite intégrer la Commission des Terrains et Installations sportives. Compte-tenu du manque de disponibilité, le Comité décide de ne plus donner suite, à ce stade.

Lukombo MATA : souhaite intégrer la Commission d'Information et de Formation. Christiane CAU relancera le processus.

CDPME : après avoir pris connaissance d'une notification de la FFF concernant une sanction disciplinaire, le Comité Directeur examine la situation d'un membre de la commission. Une décision définitive sera prise à l'issue de la suspension.

Par ailleurs, Jean-François DIDIER - Président de la Commission - informe le Comité Directeur d'une augmentation importante des problèmes rencontrés par la CDPME. Ceux-ci proviennent majoritairement de l'environnement et, notamment, des conflits non liés au Football qui rejaillissent sur les matchs. Les solutions, face à ces difficultés, deviennent de plus en plus difficiles à trouver, en raison de tous les paramètres à prendre en compte dans ces situations. Une réflexion s'engage entre tous les membres du comité, notamment sur le processus à envisager lorsque le ou les clubs concernés n'adhèrent pas aux mesures préventives proposées.

Association Départementale des Arbitres UNAF

Cette dernière demande la possibilité de disposer d'un encart spécifique sur le site internet du District. Après examen de la demande lors de la réunion du Bureau du 22/11 et de l'avis favorable de ce dernier, le Comité Directeur valide cette demande.

Par ailleurs, le District a répondu favorablement à une demande d'organiser une réunion de la Section Régionale de l'UNAF à Montry le 25/01/2025.

• **Informations diverses**

Vie des clubs

Le Comité prend connaissance des dossiers, ci-après.

Changement de nom

MRT FUTSAL : toujours en attente de la proposition de nouveau nom.

Dissolution

US POMPONNE : décision du comité Directeur du club après 2 saisons d'inactivité. Le Comité Directeur émet un avis favorable.

5. Courriers reçus nécessitant une information du Comité Directeur

Externe

21/10/2024 : AG COSMOS du 19/12/2024.

07/11/2024 : Soirée de célébration des JOP 2024 le 13/11.

12/11/2024 : webinaire 2HSC.

21/11/2024 : soirée « le parasport en Seine et Marne » le 12/12.

26/11/2024 : AE2F. Appel à candidatures.

27/11/2024 : AE2F. Documents AG du 13/12/2024.

FFF/LFA

19/11/2024 : Festival U13 Pitch 2024/2025.

25/10/2024 : mobilisation mondiale contre le racisme.

21/11/2024 : indemnités arbitres et officiels.

28/11/2024 : 3^{ème} saison de l'Opération « Toutes Foot ».

28/11/2024 : Toutes Foot - Ouverture de l'interface dédiée aux instances.

29/11/2024 : clôture du dispositif « le Foot entre en jeu ».

LPIFF

13/11/2024 : réunion de coordination CTDAP le 05/12/2024.

28/11/2024 : muté supplémentaire dans le cadre du développement du Foot Féminin.

29/11/2024 : lancement des opérations nationales Foot en Marchant.

Clubs

29/10/2024 : FONTAINEBLEAU. Candidature JND.
04/11/2024 : PONTAULT-COMBAULT. Candidature Finales.
20/11/2024 : OZOIR LA FERRIERE. Candidature Finales.
22/11/2024 : SENART-MOISSY. AG Club.
23/11/2024 : MEAUX. Candidature Finales.
26/11/2024 : BAGNEAUX-NEMOURS. AG Club.
26/11/2024 : PSG. Nouveau Directeur Général.
26/11/2024 : COULOMMIERS. Problème interne.
28/11/2024 : ARC EN CIEL. Tablettes.
29/11/2024 : COMBS LA VILLE. Changement de Comité Directeur.
02/12/2024 : SERVON. Candidature Finales.
02/12/2024 : COULOMMIERS. Candidature Finales.

6. Comptabilité

Gérard VIVES informe le Comité Directeur des points, ci-après.

- Le rapprochement bancaire a été effectué.
- Un relevé club sera édité le 16/12/2024 avec une date butoir de règlement au 31/01/2024.
- En partenariat avec l'UNAF, le Comité Directeur a renouvelé la dotation des arbitres en maillot d'échauffement et ceux-ci ont été commandés.

7. Technique

Marie CANOLLE présente au Comité Directeur les points, ci-après.

Infos générales

- Une réunion de l'Équipe Technique Départementale est prévue le 10/12 en présence de Dorothée POTHEE chargée de la partie administrative liée à la formation.

DAP

- Futsal
 - Lancement du criterium U10/U12/U14.
 - Noël du Futsal
 - 08/12/2024 au Chatelet en Brie (8 équipes)
 - 15/12/2024 à Ozoir (24 équipes)
- Challenge Foot Animation
 - 2^{ème} Tour le 07/12/2024.
 - Pour les sites non joués, report au 18/01/2025.
- Observations des pratiques FFF U7 finalisées les 16 et 30/11 sur 9 sites. (Champs / Lagny / Ferrieres / Quincy / Chelles / Gretz / Pontault / Jouy Yvron / Grez sur Loing).
- Futnet
 - Journée 1 reportée pour manque d'équipe disponible à date.
 - Prochain RDV le 16/01 à Emerainville.
- Label Club Inclusif
 - Visites en cours (4 réalisées sur 11),
 - Contenu de la dotation en réflexion.

PPF

- U16 / U14 et U14F
 - T1 réalisé pendant les vacances.
 - T2 en janvier 2025.
- U15
 - interdistricts
 - Match nul 1-1 contre le 95
 - Perdu 1-0 contre le 93
 - Perdu 5-1 contre le 78
 - 6 joueurs au brassage régional
- U15F
 - Interdistricts
 - Match nul 1-1 contre le 78
 - Perdu 3-1 contre le 93
 - Perdu 2-0 contre le 92
 - 3 joueuses en brassage régional
- U13 et U13F : dernier tour les 11 et 12/12 pour les garçons et le 18/12 pour les filles
- SEN FEM Futsal
 - Observations en cours pour les Seniors Féminines (12 joueuses pré-listées) en attente de 2 clubs pour finalisation.
 - Demande de dotation pour des maillots pour cette équipe. [A examiner.](#)
- U16/U17 Futsal
 - 26 joueurs présents à la détection.
 - 16 joueurs sont U16.
 - Demande la possibilité d'organiser un match U16 au cours du 2^{ème} Semestre 2 contre un autre District. [Avis favorable.](#)
 - Objectif = poursuivre cette saison et à développer la saison prochaine.
- U14-15 : 12/12/2024.
- Centre de perfectionnement
 - Remerciement pour les dotations joueuses et éducatrices
 - Remerciements aux clubs d'accueil : UMS Pontault et SC Gretz-Tournan.

FORMATION

- CFI : fin des 2^{èmes} blocs sur le mois de décembre.
- Les inscriptions pour la certification du mois de janvier ont été avancées.
- Point concernant la 2^{ème} partie de saison lors de l'ETD.
- Les inscriptions pour les Diplômes Fédéraux (Responsable EDF + Coach Jeunes et Seniors) vont ouvrir.

FMS

- Foot à l'école : 2 établissements sont inscrits (site officiel).
- 17 Sections Sportives officielles à ce jour (14 à jour du logiciel) + 2 établissements qui travaillent sur un projet.
- Subvention 2023-2024 en cours de versement.
- Projet FMS (formation et manifestation présentés au prochain CD).
- 2h sport au collège : 17 établissements sont dans le programme, soit 10 clubs concernés.

Demande supplémentaire

- Possibilité d'acquérir pour le District un but amovible supplémentaire pour faciliter la mise en place des différentes actions techniques. [Le Trésorier Général prendra contact avec la Société POWERSHOT afin d'examiner les possibilités.](#)

8. Arbitrage

Fabien EL MKELLEB informe le Comité Directeur les points, ci-après.

Félicitation à Marine VERRIER pour sa désignation sur le 1^{er} Tour Régional de la Coupe de France Féminine : ROUBAIX / FRANCISCAIN (équipe des Territoires Ultramarins).

- A ce jour, **190 arbitres sont opérationnels**. Par rapport à la saison précédente, 22 arbitres n'ont pas renouvelé (Diverses raisons : année sabbatique, arrêt de certains candidats qui se rendent compte ne pas être faits pour la fonction).
- Une **nouvelle communication** a été réalisée à destination des arbitres qui n'avaient pas encore renouvelé leur licence (Copie à leur club d'appartenance). Malgré tout, ils seront convoqués au 3^{ème} rattrapage, qui aura lieu le 07/12/2024.
- **FIA du mois de novembre** : 16 candidats inscrits, 1 n'est pas venu le jour de la formation et 3 ont échoué au test théorique. De ce fait, 13 candidats sont à observer. Actuellement, 32 arbitres des FIA précédentes ont été validés. A noter que certains candidats récemment nommés se rendent immédiatement indisponibles et n'honorent pas leurs premières désignations.
- Actuellement, entre 30 et 40 demandes d'arbitres sont transmises par WE (en plus des désignations prévues), avec un nombre d'indisponibilités équivalent.

Activités CDA + prévisions décembre et janvier 2025

23/11/2024 : formation arbitre de club à Montry - 15 candidats inscrits (1 candidat va s'inscrire à la prochaine FIA de janvier).

29/11 et le 06/12/2024 : séance F.A.R à Montry.

30/11/2024 : 1^{er} rattrapage Futsal.

04/12/2024 : formation FMI pour les 5 candidats de la FIA Futsal organisée par la Ligue de Paris.

07/12/2024 : 3^{ème} rattrapage des Tests Théorique et Physique à Montry.

10/12/2024 : 2^{ème} rattrape Futsal des Tests Théorique et Physique à Montry.

13/12/2024 : formation Continue au Mée et à Montry.

13/12/2024 : réunion « Référent Arbitre » à Villenoy et 4 autres sont à venir.

14/12/2024 : Formation Arbitre Assistant de Club à Montry encadrée par 3 membres de CDA.

04/01/2025 : stage mi-saison D1-D2-Assistants à Montry.

09/01/2025 : réunion CDA au Mée sur Seine.

11-12-18-19/01/2025 : F.I.A N°3 à Montry.

17/01/2025 : séance F.A.R commun à Montry.

25/01/2025 : formation Arbitre de Club à Lésigny.

9. Questions diverses / Tour de table

Christiane CAU

Informe le Comité Directeur qu'elle va relancer la permanence téléphonique pour le mois de janvier.

Gérard VIVES

Revient sur les dotations déjà effectuées.

Monique MACHO

Informe le Comité Directeur d'un problème de matériel informatique en Commission de Discipline. [Les mesures nécessaires seront prises.](#)

Prochaines réunions

Bureau Directeur : 17/01/2025 en visioconférence.

Comité Directeur : 20/12/2024 à Montry.

Président de Séance : Philippe COLLOT.

Secrétaire de Séance : Jean-François DIDIER.



Comité Directeur

PROCÈS VERBAL du mardi 14 janvier 2025

Réunion organisée par voie électronique (Article 13.7 des Statuts du District)

Le Comité Directeur remercie chaleureusement tous les clubs qui ont transmis leur candidature pour organiser une Finale Départementale ou un rassemblement en 2025.

Compte-tenu d'un nombre de propositions supérieur aux possibilités offertes, les clubs non-retenus cette saison seront prioritairement sollicités en 2026.

Après examen des différentes candidatures, le Comité Directeur entérine les sites d'organisation, ci-après :

05/04/2025

Finales Départementales Pitch U13 et U13F = **SENART-MOISSY**

08/05/2025

Challenge Passion U11/U13 : **QUINCY-VOISINS**
Challenge Passion U11F/U13F : **PAYS DE BIÈRE**

10/05/2025

Challenge IDF U11/U11F : **MITRY-MORY**

17/05/2025

Challenge JDC U10/11/12/13 : **OZOIR**

29/05/2025

Challenge 77 U10/U12 : **HERICY-VULAINES**

14/06/2025

JND : **FONTAINEBLEAU**

15/06/2025

Toutes les Finales FEM : **PONTAULT-COMBAULT**

31/05 - 01/06 - 07/06 et 08/06

Finales 77 & Comité : **THORIGNY**



Commission d'Appel Disciplinaire

INFORMATIONS

PROCÈS VERBAL du lundi 13 janvier 2025

Le Procès-Verbal du dossier ci-dessous est à consulter sur FOOTCLUBS

Match 29902681
Courtry F1 – Esp Féminin FC 1
U15 Critérium Féminin du 01/12/24

Match 28913377
Savigny Le Temple Fc – Roissy En Brie US
U18 D1 du 01/12/24

Match 28245398
Crecy Fc – Trilport USF
Seniors D2 du 01/12/24



Commission Départementale de Discipline

INFORMATIONS

PROCÈS VERBAL du mercredi 15 janvier 2025

Le Procès-Verbal du dossier ci-dessous est consultable sur FOOTCLUBS

La Commission rappelle à toutes les personnes sanctionnées par décision de l'arbitre et à toutes personnes physiques ou morales faisant l'objet d'un rapport d'un officiel qu'ils peuvent faire valoir leur défense en lui adressant, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport écrit et détaillé des incidents ou motifs ayant provoqué la sanction ou le rapport.

Il est également rappelé aux officiels qu'ils doivent adresser un rapport circonstancié sur les incidents survenus lors d'une rencontre.

INSTRUCTIONS

Match 28922059
ASC Chantereine – Joliot Groom's 2
Seniors D1 Futsal 06/12/24

REPRISE DE DOSSIERS

Match 28938615
Bussy St Georges Fc – Amicale Montereau AS
U18 D1 du 10/11/24

Match 28914415
Loing Fci 21 – Vaux La Rochette 21
U16 D2C du 15/12/24

Match 28246960
Champs S/ Marne Foot – Pontault Com Usm 2
Seniors D3B du 15/12/24

Match 28281716
Vaires Ent Et C Us – Roissy En Brie US 21

U14 D1 du 14/12/24

Match 28911684
Hericy Vul. Sam 31 – Nandy F.C 31
Vétérans D2C du 08/12/24

CHAMPIONNAT

Match 28912897
Mormant F.C 32 – Servon Fc 31
Vétérans D3B du 12/01/25

Match 28913577
Pays de Fontainebleau 21 – Le Mée Sports 21
U16 D1 du 12/01/25

Match 28923900
Pays de Fontainebleau 21 – Cesson VSD
U18 D1 du 08/12/24

Match 30036050
Mitry Compans Goelly 21 – Cesson Vsd Es 21
Coupe 77 U14 du 11/01/25

Match 28279288
Avonnaise U Foot 1 – Boissise Pringy Us 1
Seniors D2C du 12/01/25

Match 30052424
Servon Fc 21 – Breuilloise As 21
Coupe 77 U18 du 12/01/25

DOSSIERS TRANSMIS PAR LA COMMISSION FOOT ANIMATION

Festival Foot U13 du 07/12/2024 :

Club Organisateur : Vaires

Equipes présentes : Vaires 1 – Congis 1 – Breuilloise 2 – St Mard 2

Festival Foot U13 du 07/12/2024 :

Club Organisateur : Gretz Tournan

Equipes présentes : Gretz Tournan 1 – Moissy 3 – Verneuil 1

La Commission,
Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,
Notamment la FMI,

DOSSIERS MIS EN INSTRUCTION

Match 28246718
Frat Esbly Foot 1 – Moussy Neuf Es 1
Seniors D3A du 10/11/24

Match 29721662
Villenoy - Villeparisis
U18 D2 du 24/11/24

Match 28922058
Courtry Academie- Noisiel
Seniors Futsal du 08/12/24

Match 29851056
AFPO 31 – Nangis Es 31
Coupe Comité Vétérans du 17/11/24

Match 28913378
Combs La Ville CA – Nanteuil Les Meaux
U18 D1 du 01/12/24

MATCH 29851046
MORMANT FC 32 – BREUILLOISE 31
COUPE COMITE VETERANS DU 17/11/2024

AUDITIONS

Match 28247747
Varennes Fc – Gatinais Val de Loing
Seniors D3 du 01/12/24



Commission Départementale des Statuts & Règlements

PROCÈS VERBAL du mardi 14 janvier 2025

Commission Restreinte

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude) est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des affaires courantes, dans les conditions de forme et de délai prévu dans l'annuaire du District Titre IV Article 31.

EN COURS D'EXAMEN

COUPES

MATCH 30036048

MEAUX CS 22 - ENT. ESPB/USBPO 21

COUPE 77 U14 DU 11/01/2025

Réclamation du club de ESPB par courriel en date du 12/01/2025, concernant les joueurs de MEAUX susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure.

La Commission en informe le club de MEAUX et demande ses observations pour le 20/01/2025

MATCH 30052410

NANDY FC 1 – VILLIERS ST G. 1

COUPE COMITE SENIORS DU 12/01/2025

Réclamation du club de NANDY, en date du 13/01/2025, concernant le nombre de joueurs mutés de VILLIERS ST G susceptibles d'avoir pris part à la rencontre

La Commission en informe le club de VILLIERS ST G et demande ses observations pour le 20/01/2025

MATCH 30052415

CHANGIS 1 – CPSP 2

COUPE COMITE SENIORS DU 12/01/2025

Réclamation du club de CPSP, en date du 13/01/2025, concernant le nombre de joueurs mutés de CHANGIS susceptibles d'avoir pris part à la rencontre

La Commission en informe le club de CHANGIS et demande ses observations pour le 20/01/2025

EN COURS D'EXAMEN

MATCH 30052346

MELUN FC 2 – THORIGNY 1

COUPE 77 SENIORS DU 12/01/2025

MATCH 30052417

CESSON VSD 2 – PLAINE France 1

COUPE COMITE SENIORS DU 12/01/2025

MATCH 28246507
EMERAINVILLE 1 – PONTAULT UMS 1
SENIORS D2B DU 08/12/2024

Demande d'évocation du club de PONTAULT USM en date du 2 janvier 2025 concernant le joueur CAMARA Yeli d'EMERAINVILLE susceptible d'être suspendu à la date de la rencontre
Réception des observations d'EMERAINVILLE dans les délais impartis

CHAMPIONNAT

MATCH 28247015
FC COSMO 22 – OTHIS 2
SENIORS D3B DU 02/03/2025

Courriel du club d'OTHIS en date du 11/01/2025 demandant l'application de l'article 20.3. - *Le match aller et le match retour ne doivent pas se jouer sur le même terrain, sauf dérogation spéciale et exceptionnelle accordée par la Commission compétente, sur demande écrite du club concerné respectant le paragraphe 2 ci-dessus. Des sanctions peuvent être prises envers les clubs contrevenants. Cependant, si un même match est remis deux fois de suite pour terrain impraticable (et ce quel qu'en soit le motif, sauf s'il est interrompu par l'arbitre par suite d'intempéries, vents violents, pluie, orage, brouillard, etc.), la rencontre peut être fixée, la troisième fois sur le terrain de l'adversaire. La décision revient à la Commission compétente, sur demande écrite du club concerné. Ladite demande doit être effectuée au moins 10 jours avant la date de la rencontre..*

Cependant, dans le cas où le District inverse une rencontre (impraticabilité du terrain du recevant), les deux rencontres peuvent avoir lieu sur le même terrain.

La Commission

Considérant que le match a été reporté à 2 reprises les 13/10/2024 et 12/01/2025 pour terrain impraticable

Après en avoir délibéré

Décide que le match en référence aura lieu sur les installations du club d'OTHIS

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 28917826
ENT. ESPB/USBPO 21 – MORET VENEUX 21
U14 D2C DU 01/02/2025

Courriel du club de MORET VENEUX en date du 13/01/2025 demandant l'application de l'article 20.3. - *Le match aller et le match retour ne doivent pas se jouer sur le même terrain, sauf dérogation spéciale et exceptionnelle accordée par la Commission compétente, sur demande écrite du club concerné respectant le paragraphe 2 ci-dessus. Des sanctions peuvent être prises envers les clubs contrevenants. Cependant, si un même match est remis deux fois de suite pour terrain impraticable (et ce quel qu'en soit le motif, sauf s'il est interrompu par l'arbitre par suite d'intempéries, vents violents, pluie, orage, brouillard, etc.), la rencontre peut être fixée, la troisième fois sur le terrain de l'adversaire. La décision revient à la Commission compétente, sur demande écrite du club concerné. Ladite demande doit être effectuée au moins 10 jours avant la date de la rencontre..*

Cependant, dans le cas où le District inverse une rencontre (impraticabilité du terrain du recevant), les deux rencontres peuvent avoir lieu sur le même terrain.

La Commission

Considérant que le match a été reporté à 2 reprises les 23/11/2024 et 21/12/2024 pour terrain impraticable

Après en avoir délibéré

Décide que le match en référence aura lieu sur les installations du club de MORET VENEUX

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 29272883
BRAYTOIS 22 – MORET VENEUX 22
U16 D3F DU 27/04/2025

Courriel du club de **MORET VENEUX** en date du 13/01/2025 demandant l'application de l'article 20.3. - *Le match aller et le match retour ne doivent pas se jouer sur le même terrain, sauf dérogation spéciale et exceptionnelle accordée par la Commission compétente, sur demande écrite du club concerné respectant le paragraphe 2 ci-dessus. Des sanctions peuvent être prises envers les clubs contrevenants. Cependant, si un même match est remis deux fois de suite pour terrain impraticable (et ce quel qu'en soit le motif, sauf s'il est interrompu par l'arbitre par suite d'intempéries, vents violents, pluie, orage, brouillard, etc.), la rencontre peut être fixée, la troisième fois sur le terrain de l'adversaire. La décision revient à la Commission compétente, sur demande écrite du club concerné. Ladite demande doit être effectuée au moins 10 jours avant la date de la rencontre..*

Cependant, dans le cas où le District inverse une rencontre (impraticabilité du terrain du recevant), les deux rencontres peuvent avoir lieu sur le même terrain.

La Commission

Considérant que le match a été reporté à 2 reprises les 24/11/2024 et 22/12/2024 pour terrain impraticable

Après en avoir délibéré

Décide que le match en référence aura lieu sur les installations du club de MORET VENEUX

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 28914983
QUINCY V. 21 – ST THIBAUT FC 21
U18 D2B DU 27/04/2025

Courriel du club de **ST THIBAUT FC** en date du 13/01/2025 demandant l'application de l'article 20.3. - *Le match aller et le match retour ne doivent pas se jouer sur le même terrain, sauf dérogation spéciale et exceptionnelle accordée par la Commission compétente, sur demande écrite du club concerné respectant le paragraphe 2 ci-dessus. Des sanctions peuvent être prises envers les clubs contrevenants. Cependant, si un même match est remis deux fois de suite pour terrain impraticable (et ce quel qu'en soit le motif, sauf s'il est interrompu par l'arbitre par suite d'intempéries, vents violents, pluie, orage, brouillard, etc.), la rencontre peut être fixée, la troisième fois sur le terrain de l'adversaire. La décision revient à la Commission compétente, sur demande écrite du club concerné. Ladite demande doit être effectuée au moins 10 jours avant la date de la rencontre..*

Cependant, dans le cas où le District inverse une rencontre (impraticabilité du terrain du recevant), les deux rencontres peuvent avoir lieu sur le même terrain.

La Commission

Considérant que le match a été reporté à 2 reprises les 24/11/2024 et 12/01/2025 pour terrain impraticable

Après en avoir délibéré

Décide que le match en référence aura lieu sur les installations du club de ST THIBAUT FC

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 28245930
PAYS BIERES 1 – SERVON 2
SENIORS D2C (match sans date)

Courriel du club de **SERVON** en date du 13/01/2025 demandant l'application de l'article 20.3. - *Le match aller et le match retour ne doivent pas se jouer sur le même terrain, sauf dérogation spéciale et exceptionnelle accordée par la Commission compétente, sur demande écrite du club concerné respectant le paragraphe 2 ci-dessus. Des sanctions peuvent être prises envers les clubs contrevenants. Cependant, si un même match est remis deux fois de suite pour terrain impraticable (et ce quel qu'en soit le motif, sauf s'il est interrompu par l'arbitre par suite d'intempéries, vents violents, pluie, orage, brouillard, etc.), la rencontre peut être fixée, la troisième fois sur le terrain de l'adversaire. La décision*

revient à la Commission compétente, sur demande écrite du club concerné. Ladite demande doit être effectuée au moins 10 jours avant la date de la rencontre..

Cependant, dans le cas où le District inverse une rencontre (impraticabilité du terrain du recevant), les deux rencontres peuvent avoir lieu sur le même terrain.

La Commission

Considérant que le match a été reporté à 2 reprises les 01/12/2024 et 12/01/2025 pour terrain impraticable

Après en avoir délibéré

Décide que le match en référence aura lieu sur les installations du club de SERVON

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

FERMETURES HORS DELAIS

Match 28919592

VAIRES 23 – OTHIS 21

U14D3A DU 11/01/2025

La Commission, après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

FERMETURE DE TERRAIN HORS DELAI

Considérant que le club de **VAIRES** a transmis l'arrêté municipal de fermeture des terrains en herbe de la commune de VAIRES SUR MARNE par messagerie, au DISTRICT, ainsi qu'au club d'OTHIS, le 10/01/2025 à 17h04, le match étant programmé le 11/01/2025

Considérant que la procédure hors délai a été respectée, Jugeant en premier ressort et après en avoir délibéré,

La Commission dit match à jouer et transmet le dossier à la COC

RSG District Art 20.5

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

Courriel du club de d'OTHIS en date du 11/01/2025 demandant l'application de l'article 20.3. - *Le match aller et le match retour ne doivent pas se jouer sur le même terrain, sauf dérogation spéciale et exceptionnelle accordée par la Commission compétente, sur demande écrite du club concerné respectant le paragraphe 2 ci-dessus. Des sanctions peuvent être prises envers les clubs contrevenants. Cependant, si un même match est remis deux fois de suite pour terrain impraticable (et ce quel qu'en soit le motif, sauf s'il est interrompu par l'arbitre par suite d'intempéries, vents violents, pluie, orage, brouillard, etc.), la rencontre peut être fixée, la troisième fois sur le terrain de l'adversaire. La décision revient à la Commission compétente, sur demande écrite du club concerné. Ladite demande doit être effectuée au moins 10 jours avant la date de la rencontre..*

Cependant, dans le cas où le District inverse une rencontre (impraticabilité du terrain du recevant), les deux rencontres peuvent avoir lieu sur le même terrain.

La Commission

Considérant que le match a été reporté à 2 reprises les 12/10/2024 et 11/01/2025 pour terrain impraticable

Après en avoir délibéré

Décide que le match en référence aura lieu sur les installations du club d'OTHIS

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

Match30052443

VAIRES 22 – LESIGNY 21

COUPE 77 U16 DU 12/01/2025

La Commission, après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

FERMETURE DE TERRAIN HORS DELAI

Considérant que le club de **VAIRES** a transmis l'arrêté municipal de fermeture des terrains en herbe de la commune de VAIRES SUR MARNE par messagerie, au DISTRICT, ainsi qu'au club de LESIGNY, le 10/01/2025 à 17h04, le match étant programmé le 11/01/2025

Considérant que la procédure hors délai a été respectée, Jugeant en premier ressort et après en avoir délibéré,

La Commission dit match inversée et à jouer et transmet le dossier à la COC

RSG District Art 20.5

Règlement des Coupes District Art 6

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

TOURNOIS

En cours d'examen

Rappel : les compétitions officielles sont toujours prioritaires

MOUROUX CS

U10-U11 du 21 juin 2025

U12-U13 du 21 juin 2025

PONTAULT UMS

U13 FUTSAL du 23 février 2025



Commission Départementale d'Arbitrage

P.V du 03/01/25

Section Administrative

Animateur : Fabrice ZANNIER

Présents : Dominique CHATELLIER – Fabien EL MKELLEB – Laurent LITRE

Ouverture de la séance : **19h00**
Par conférence téléphonique.

ORDRE DU JOUR :

Rappels aux Arbitres Officiels :

Rappel communication :

En aucune circonstance, la CDA ne prescrit aux arbitres officiels de contacter directement les clubs ou leurs représentants.

Il est rappelé que seule la permanence de la CDA doit être contactée dans les situations définies par ailleurs (incidents de toutes natures, arrêt d'un match quel qu'en soit le motif, etc.).

Obligation de rédaction de rapport :

Pour rappel, il est prescrit de fournir un rapport pour tous les incidents survenus dans le cadre d'une rencontre.

Cela concerne naturellement les incidents survenant pendant le match mais aussi et surtout ceux qui pourraient se produire avant ou après la rencontre.

Tous les incidents survenant avant, pendant ou après match doivent impérativement être mentionnés sur la FMI.

De plus, il est prescrit de fournir un rapport pour toute rencontre qui ne s'est pas déroulée compte tenu de l'état d'un terrain.

Dans ces circonstances, il est nécessaire de documenter correctement la FMI via la rubrique adéquate.

Rappel frais d'arbitrage :

Nous vous rappelons que les feuilles de frais d'arbitrage doivent parvenir à la **comptabilité et uniquement au service comptabilité** (comptabilite@seineetmarne.fff.fr) **dans les 72 heures après la rencontre.**

1. COURRIERS :

1.1. OBSERVATEURS

R.A.S

1.2. CLUBS :

Club A.S BOMBONNAISE : Mail en date du 12/11/24. Concerne les décisions prises par un arbitre lors d'une rencontre. **Pris note.**

2. SITUATION DES EFFECTIFS

D1/ 22 D2/ 25 D3/ 29 D4/ 31 AAD/ 10 AFD/ 24 JAD/ 39 FEM/ 10 FUTSAL/ 2

TOTAL : 190 arbitres à jour médicalement.

2.1. BLESSURES / MALADIE

- Mail en date du 15/10/24 de **Mr Abdeali DEFAA** de son indisponibilité pour une durée de 3 semaines à compter du 14/10/24 jusqu'au 03/11/24 inclus. Certificat médical fourni.
- Mail en date du 08/11/24 de **Mr Flavien PLINGUIER** de son indisponibilité pour une durée de 15 jours à compter du 08/11/24. Certificat médical fourni.
- Mail en date du 13/11/24 de **Mr Thomas HALLEUR** de son indisponibilité jusqu'au 08/12/24 inclus. Certificat médical fourni
- Mail en date du 20/11/24 de **Mme Mélanie BESNARD** de son indisponibilité pour une durée de 15 jours à compter du 19/11/24. Certificat médical fourni.
- Mail en date du 22/11/24 de **Mr Flavien PLINGUIER** de sa prolongation de 15 jours. Certificat médical fourni.
- Mail en date du 25/11/24 de **Mr Aziz TAMMANE** de son indisponibilité pour 3 mois à compter du 25/11/24. Certificat médical fourni.
- Mail en date du 27/11/24 de **Mr Francisco MENDOZA BOCANEGRA** de son indisponibilité pour une durée de 15 jours. Certificat médical fourni.
- Mail en date du 02/12/24 de **Mr Naïm DJIDJ** de son indisponibilité pour 1 mois à compter du 02/12/24. Certificat médical fourni.
- Mail en date du 02/12/24 de **Mr Thomas HALLEUR** de sa prolongation jusqu'au 21 /12/24 inclus. Certificat médical fourni.
- Mail en date du 04/12/24 de **MR Andjembe MPIGA** de son indisponibilité de 10 jours à compter du 02/12/24. Certificat médical fourni.
- Mail en date du 05/12/24 de **Mr Flavien PLINGUIER** de prolongation d'une durée de 1 mois jusqu'au 03/01/25 inclus. Certificat médical fourni.
- Mail en date du 12/12/24 de **Mr Anjembe MPIGA** de son indisponibilité pour une durée de 1 mois à compter du 09/12/24. Certificat médical fourni.
- Mail en date du 20/12/24 de **Mr Samir BOUARABA** de son indisponibilité pour une durée de 4 mois à compter du 20/12/24 jusqu'au 20/04/25. Certificat médical fourni.
- Mail en date du 22/12/24 de **Mr Thomas HALLEUR** de sa prolongation de deux mois à compter du 21/12/24. Certificat médical fourni.

La CDA souhaite un prompt rétablissement à tous ces arbitres.

2.2. MUTATIONS :

Denoël OHOUE : Arbitre en provenance du District 93 pour le District 77
Josiph PERRAN : Arbitre en provenance du District 91 pour le District 77
Florian GUILLOT : Arbitre du District 77 pour le District 94
Killian GUILLOU : Arbitre en provenance du District 76 pour le District 77
Pierre BOISSEAU : Arbitre en provenance du District 59 pour le District 77
Frédéric BERTUGLIA : Arbitre du District 77 pour le District 75

La C.D.A souhaite la bienvenue aux nouveaux arbitres et remercie Mrs Florian GUILLOT et Frédéric BERTUGLIA pour les services rendus à l'arbitrage seine et marnais.

2.3. REPRISE DE L'ARBITRAGE :

BENGOUIDER Karim
EL QANDILI Zouhir
FABRY Clément
LABOUIDYA Aymen

La C.D.A souhaite la bienvenue aux arbitres qui reprennent leurs activités.

3. APPLICATION DU R.I. DE LA C.D.A :

ANNEXE 5 :

Conformément à l'annexe 5 du Règlement Intérieur et après étude de la situation, la Section prend les décisions suivantes :

3.1. DECONVOCATIONS

La commission administrative prend les sanctions suivantes concernant :

Les arbitres concernés recevront une notification officielle.

Ces décisions peuvent faire l'objet d'un appel devant la Commission Départementale d'Appel du District 77 de Football dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District 77.

3.2. ABSENCES AUX MATCHS :

La commission prend les sanctions suivantes concernant :

Les arbitres concernés recevront une notification officielle.

Ces décisions peuvent faire l'objet d'un appel devant la Commission Départementale d'Appel du District 77 de Football dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District 77.

3.3. RETARD

La commission prend les sanctions suivantes concernant :

Les arbitres concernés recevront une notification officielle.

Ces décisions peuvent faire l'objet d'un appel devant la Commission Départementale d'Appel du District 77 de Football dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District 77.

3.4. REPRISE DE DOSSIERS

Néant.

3.5. MANQUEMENTS ADMINISTRATIFS

La commission prend les sanctions suivantes concernant :

Les arbitres concernés recevront une notification officielle.

Ces décisions peuvent faire l'objet d'un appel devant la Commission Départementale d'Appel du District 77 de Football dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District 77.

3.6. CONCERNANT LES ARBITRES DE DISTRICT MIS A LA DISPOSITION DE LA C.R.A.

R.A.S

4. COMMUNICATION DE LA C.D.A

4.1. RAPPELS AUX ARBITRES OFFICIELS

Recours à une feuille de match papier :

- Situation n° 1 : En cas d'impossibilité d'utiliser la feuille de match informatisée ou lorsque la compétition n'est pas soumise à la F.M.I., il est recouru à une feuille de match papier, dans ce cas la présentation des licences se fait au moyen de l'outil Footclubs Compagnon.
- Situation n° 2 : Si l'outil Footclubs Compagnon n'est pas utilisable, chaque club peut présenter la liste de ses licenciés, qu'il a imprimée depuis Footclubs, comportant les principaux éléments figurant sur la licence. Dans ce cas :
 - Il n'est pas nécessaire de produire un certificat médical de non contre-indication à la pratique du football ou la demande de licence de la saison en cours avec la partie relative au contrôle médical dûment complétée,

- L'arbitre doit se saisir de la liste des licenciés et la transmettre dans les meilleurs délais à l'organisme gérant la compétition même si le club adverse ne dépose pas de réserves.
- Situation n° 3 : Si un joueur n'est pas en mesure de présenter sa licence via Footclubs Compagnon ou la liste des licenciés, il doit alors présenter, d'une part, une pièce d'identité comportant une photographie et d'autre part, la demande de licence de la saison en cours avec la partie relative au contrôle médical dûment complétée ou un certificat médical (original ou copie) de non contre-indication à la pratique du football, établi au nom du joueur, et comportant le nom du médecin, la date de l'examen médical et sa signature manuscrite.
- En cas de présentation d'une pièce d'identité non officielle, l'Arbitre doit la retenir uniquement si le club adverse dépose des réserves et l'adresser dans les 24 heures à l'organisme gérant la compétition qui vérifie si la photographie correspond à celle apposée sur la licence, ainsi que son droit à prendre part à la rencontre.
- Si jamais un joueur ne présente ni licence ni pièce d'identité et certificat médical, ou s'il présente une pièce d'identité non officielle et refuse de la laisser à l'arbitre : Dans ce cas, l'arbitre doit lui interdire de figurer sur la feuille de match et de prendre part à la rencontre.

Règlements des compétitions :

- Il est prescrit de bien appliquer les règlements spécifiques de chaque compétition, concernant par exemple le nombre de joueurs remplaçants lors des matchs de coupe.
- Tous les règlements sont accessibles sur le site internet du District de Seine-et-Marne, rubrique DOCUMENTS, puis STATUTS & RÈGLEMENTS et enfin RÈGLEMENTS DES COMPÉTITIONS.

Feuille de Match Informatisée :

- Le cas échéant, il est prescrit de bien indiquer, dans les **observations d'après match**, toutes les exclusions prononcées.

Consultation des Désignations (via Portail Officiel)

- Les Arbitres et Arbitre-assistants ont la possibilité de prendre connaissance de leur désignation à l'espace prévu à cet effet sur le site www.fff.fr (support officiel) avant la journée de compétition prévue au calendrier. Les modifications portant sur les rencontres étant relativement fréquentes, il est prescrit aux officiels de vérifier celle-ci une semaine avant la date prévue et jusqu'au vendredi à 19h00.
- En tout état de cause, un officiel est susceptible d'être désigné sur une rencontre au dernier moment aussi, il est fait obligation à chaque officiel **NON DECLARE INDISPONIBLE** de vérifier son éventuelle désignation de dernière minute sur Internet ainsi que chaque jour à partir de 19h00 et au plus tard juste avant le départ pour son match, afin d'éviter un déplacement inutile (match remis, etc.) ou une erreur d'horaire ou de lieu.
- Un officiel ne se rendant pas, ou arrivant en retard, sur un match faute de respecter cette disposition verra sa situation examinée par la C.D.A. Un officiel qui se déplacera en pure perte faute d'avoir vérifié sur Internet sa désignation ne peut prétendre au remboursement de ses frais.

Réserves techniques aux lois du jeu :

- En aucun cas l'arbitre ne doit refuser une demande de réclamation pour réserve technique, qu'elle lui paraisse justifiée ou non.
- Il est du devoir de l'arbitre assistant d'intervenir immédiatement s'il se rend compte que le directeur de jeu commet une faute technique.

4.2. COMMUNICATION REGLEMENTAIRE AVEC LA C.D.A ET/OU LE SERVICE ARBITRAGE

Il faut utiliser l'adresse mail officielle de la CDA 77.

C'est l'adresse de messagerie générique (la porte d'entrée officielle) pour toute question ou demande officielle d'un arbitre.

Le téléphone portable de la CDA n'est à utiliser qu'en cas d'urgence (blessure ou maladie « de toutes dernières minutes » par exemple).

Rappel des procédures de transmission :

- **Frais d'arbitrage : comptabilite@seineetmarne.fffr**
- **Rapport d'arbitrage : Portail Officiel uniquement.**

Le délai d'envoi des rapports est fixé au mardi midi après le match afin que les Commissions puissent juger avec toute la célérité possible.

La note de frais est à envoyer par l'arbitre au plus tard dans les 72 heures suivant la rencontre.

Tout manquement sera étudié en Section Administrative de la C.D.A.

Feuille de Match Informatisée (F.M.I) :

La Section Administrative rappelle à l'ensemble des arbitres officiant sur les rencontres pour lesquelles l'utilisation de la Feuille de Match Informatisée (F.M.I) est effective "qu'il est OBLIGATOIRE d'adresser un rapport en cas de non-utilisation de la F.M.I".

Les manquements constatés seront sanctionnés en application de l'annexe 5 du Règlement Intérieur de la C.D.A.

4.3. FORMALITES ET CONSIGNES ADMINISTRATIVES (EXTRAIT ANNEXE 3 DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA CDA) – RAPPELS

Indisponibilités :

A adresser au minimum 21 jours avant la date d'indisponibilité.

Saisie à effectuer via votre Portail Officiel disponible sur le site www.fffr

A moins de 15 jours d'indisponibilité définie, toute demande spécifique doit se faire obligatoirement PAR ECRIT via l'adresse mail officielle de la CDA.

Par principe, un arbitre qui ne s'est pas déclaré indisponible est de fait désignable par la CDA.

A moins de 21 jours d'indisponibilité, toute indisponibilité devient une dé-convocation.

Toute dé-convocation envoyée sans document justificatif fait l'objet d'un traitement administratif par la C.D.A.

L'Arbitre dispose de 3 jours (= 72 heures) pour fournir toutes pièces justificatives et nécessaires pour le traitement de son dossier par la C.D.A.

Modalités de remboursement des frais d'arbitrage :

- **La note de frais est à envoyer par l'arbitre à comptabilite@seineetmarne.fffr dans les 72 heures suivant la rencontre.**
- Pour les envois par fax ou par courrier, la note de frais est à envoyer à Montry.
- Seuls les documents parfaitement lisibles seront traités.
- Les arbitres doivent remplir rigoureusement leur feuille de frais (toutes les rubriques doivent être amorties : numéro du match, compétition, date, etc.).
- Les arbitres doivent bien indiquer leur ville de résidence (celle officiellement communiquée aux instances) et saisir le nombre de kilomètres indiqué sur la désignation.
- Les fiches de frais d'arbitrage sont soumises à contrôle (kilométrage indiqué, match qui a effectivement débuté, fiche dûment complétée, etc.).
- Le règlement des frais d'arbitrage des officiels opérant sur les compétitions régionales s'effectue par l'établissement d'une feuille de frais à remettre au club recevant.
- Conformément au fonctionnement comptable du district, **toutes les feuilles de frais doivent impérativement parvenir avant le 30.06 de chaque saison, date de la clôture comptable.**

Blessure / Maladie :

En cas de blessure ou de maladie contractée avant ou après la rencontre, l'Arbitre doit :

- Avertir la CDA le plus rapidement possible (**par courriel sur l'adresse mail officielle CDA 77**).
- Transmettre à la CDA – dans les 72 heures - un certificat médical justifiant l'empêchement et mentionnant la durée de l'arrêt.
- Saisir une indisponibilité sur votre Portail Officiel correspondant à la durée effective d'arrêt.

Absence / Retard / Match non joué ou arrêté :

Les Arbitres doivent immédiatement et uniquement avertir la CDA en cas d'arrivée tardive au match, de problèmes rencontrés ou bien lors d'une rencontre arrêtée, quel qu'en soit le motif (par téléphone sur la permanence de la CDA puis par courriel sur l'adresse mail officielle CDA 77).

Dans cette situation, l'appel à la permanence téléphonique du District n'est pas prescrit.

Rappel : En aucun cas, les arbitres ne doivent contacter directement les clubs.

Demandes d'explications :

Un arbitre qui fait l'objet d'une demande d'explications dispose de 72 heures pour fournir sa réponse par retour de mail ou par télécopie. En l'absence de réponse dans les délais impartis, la Commission sera amenée à juger le dossier sur pièce.

4.4. DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

Ils sont disponibles dans la rubrique "DOCUMENT" de votre espace Portail Officiel :

- Fiche de frais Arbitre
- Rapport Arbitre
- Fiche de dé-convocation Arbitre
- Fiche absence Arbitre

Déconvocation :

A moins de 21 jours d'indisponibilité, toute indisponibilité devient une dé-convocation

Toute dé-convocation envoyée sans document justificatif fait l'objet d'un traitement administratif par la C.D.A.

L'Arbitre dispose de 3 jours (= 72 heures) pour fournir toutes pièces justificatives et nécessaires pour le traitement de son dossier par la C.D.A.

Seuls les documents parfaitement lisibles seront traités.

- Les arbitres doivent remplir rigoureusement leur feuille de frais (toutes les rubriques doivent être amorties : numéro du match, compétition, date, etc.).
- Les arbitres doivent bien indiquer leur ville de résidence (celle officiellement communiquée aux instances) et saisir le nombre de kilomètres indiqué sur la désignation.
- Les fiches de frais d'arbitrage sont soumises à contrôle (kilométrage indiqué, match qui a effectivement débuté, fiche dûment complétée, etc.).
- Le règlement des frais d'arbitrage des officiels opérant sur les compétitions régionales s'effectue par l'établissement d'une feuille de frais à remettre au club recevant.
- Conformément au fonctionnement comptable du district, toutes les feuilles de frais doivent impérativement parvenir avant le 30.06 de chaque saison, date de la clôture comptable

Prochaine réunion de la Section Administrative : A définir



Commission Départementale d'Arbitrage

P.V de la réunion CDA du 09/01/25

Site du Mée

Président de séance : Fabien EL MKELLEB

Secrétaire de séance : Fabrice ZANNIER

Présents: Thierry BLANC – Emmanuel TULOUP – Dominique CHATELLIER – Andreas MONGEOT (Service Civique) – Florian MERLYNCK – Frédéric RABELLE – Olivier FREMIOT – Jean-Marie RENAUD (Comité Directeur) – Denis MATEI – Mohamed MORIBA DIAKITE – Larbi BENCHEIKH (Représentant C.R.A) – Laurent LITRE –

Absents excusés : Jean-Marie ROBY – Florent MARMION – Jimmy MELUT – Naoufel DJILALI – Mickaël HADJADJ – Bernard MARMION (Représentant des arbitres au C.D) – Thomas VENANT-CABASSET – Ludovic VANTYGHEM (Comité Directeur) - Jean-Pierre LEQUA – Claude ADAM – Bastien DARREHORT – Lucie LEMPEREUR – Faruk EKICIK -

Absents non excusés:

Ouverture de la séance : 19h00

ORDRE DU JOUR de la réunion :

- Point sur la vie du district.
- Intervention du Président de la CDA.
- Courriers divers.
- Activité CDA pour Janvier – Février 2025
- La vie des sections.
- Tour de table.

Réception des arbitres :

Murat BALKAYA pour Manquements Administratifs. Arbitre non excusé. Convoqué à la prochaine réunion C.D.A

Christophe GAMBOTTI pour Manquements Administratifs saison 2023/24.
Entendu suite aux faits énoncés, l'arbitre donne ses explications.
Une notification sera envoyée à l'arbitre concerné.

Terence SAMBA pour Manquements Administratifs. Absent excusé. Convoqué à la prochaine réunion C.D.A

Approbation du P.V de la réunion C.D.A du 22/11/24

Le PV, transmis au préalable à tous les membres, est approuvé à l'unanimité.

Points sur la vie du District :

Jean-Marie RENAUD : Souhaite ses vœux pour cette nouvelle année 2025.

Intervention du Président de la CDA:

Formulation des vœux 2025 pour les membres et les arbitres, incluant un email envoyé avant et après les fêtes.

Il est regrettable que deux de nos arbitres et deux membres de la CDA n'aient pas commencé 2025 dans les meilleures conditions. J'aimerais leur adresser tout mon soutien, ainsi que celui des autres membres de notre CDA.

Nous souhaitons à M. Zaydan MOHAMED KASSIME une excellente continuation et lui témoignons notre reconnaissance pour les services qu'il a fournis à l'arbitrage en Seine-et-Marne.

Très prochainement :

Un nouveau formulaire relatif au dossier médical des arbitres sera disponible sur le site du district.

Mise en place d'une rubrique amicale des arbitres sur le site du district.

La nouvelle formation de Foot à 11 sera mise en place et sera testée au mois d'avril pendant la FIA 100 % Féminines. Chaque département enverra un formateur pour participer à cet événement et découvrir son fonctionnement.



Courriers et/ou messages des Arbitres ou des Instances

La CDA prend note des courriers et/ou messages ci-après :

ARBITRES:

Killian GUILLOU : Mail en date du 20/11/24. Demande à être observer du fait qu'il est arrivé en début de saison d'un autre District. **Pris note et transmis section désignation.**

Florence PORTAL- DUFAU : Mail en date du 01/12/24. Informe la C.D.A que son fils DUFAU Julien n'a pas le temps d'arbitrer cette saison pour raisons scolaires le samedi et qu'il joue le dimanche. Absent aux tests. **Pris note et transmis section désignation.**

Thomas BRIAND : Mail en date du 04/12/24. Demande d'informations concernant la reprise de l'arbitrage. **Pris note et réponse apportée par S/CDA.**

Tristan ROUZEAU (Candidat Arbitre Futsal) : Mail en date du 14/12/24. Lettre concernant la formation Futsal et l'observation. **Pris note.**

Frédéric BERTUGLIA : Mail en date du 18/12/24. Informe la C.D.A de son déménagement dans le 75. Pris note. **La C.D.A remercie Mr BERTUGLIA Frédéric pour les services rendus à l'arbitrage seine et marnais.**

Baye Gueye DIOP (Arbitre District 78) : Mail en date du 08/01/25. Demande d'informations suite au déménagement dans le District 77. **Pris note et réponse apportée par S/CDA.**

DISTRICT 77 :

Direction District 77 : Mail en date du 27/11/24. Copie mail de la Ligue concernant problèmes sur le portail officiel. **Pris note et transmis à tous les arbitres.**

Direction District 77 : Mail en date du 30/11/24. Copie P.V CDPME concernant la désignation d'arbitres officiels. **Pris note et transmis section désignation.**

Secrétariat District 77 : Mail en date du 02/12/24. Demande des informations concernant un candidat arbitre du club. **Pris note et réponse apportée par A/S CDA.**

Direction District 77 : Mail en date du 03/12/24. Copie mail de la Ligue concernant les problèmes récurrents sur les portails officiels. **Pris note et transmis à tous les arbitres et observateurs.**

Direction District 77 : Mail en date du 17/12/24. Copie mail du Président du club de SERVON pour remerciements concernant la C.D.A. **Pris note et remerciements.**

Direction District 77 : Mail en date du 07/01/25. Copie P.V discipline LPIFF concernant un match avec arbitre du District 77. **Pris note.**

C.D.A 77 :

Fabien EL MKELLEB : Mail en date du 25/11/24. Liste des candidats reçus en F.I.A Futsal. **Pris note et transmis section Futsal et désignation.**

Fabien EL MKELLEB : Mails en date du 04/12/24 et du 07/01/25. Copie mail de la Ligue concernant le suivi des arbitres en France. **Pris note.**

L.P.I.F.F :

Daniel CHABOT (C.T.R.A) : Mail en date du 25/11/24. Demande liste formateurs niveau 1 et 2 du District. **Pris note et réponse apportée par Président C.D.A.**

Raïssa SALISSOU : Mails en date du 23/12/24, du 03/01/25 et 09/01/25. Liste des candidats pour la F.I.A N°3 à Montry. **Pris note.**

Lucas CARRE (Service Arbitrage) : Mail en date du 09/01/25. Nouveau D.M.A mis à disposition par la F.F.F. **Pris note.**

AUTRES COURRIERS :

Club de CHANGIS : Mail en date du 25/11/24. Demande d'informations concernant les formations arbitre de club et arbitre assistant de club. **Pris note et réponse apportée par S/CDA**

Club de FONTAINEBLEAU : Mail en date du 28/11/24. Demande d'informations concernant la formation pour devenir arbitre officiel. **Pris note et réponse apportée par S/CDA.**

Club de VAUX LE PENIL-LA ROCHETTE : Mail en date du 06/12/24. Demande d'informations concernant la formation arbitre de club. **Pris note et réponse apportée par S/CDA.**

Laurent HERPE : Mail en date du 02/01/25. Vœux pour l'année 2025. **Pris note et remerciements.**

Club GATINAIS VAL DE LOING : Mail en date du 23/12/24. Demande de renseignements concernant la formation d'arbitre. **Pris note et réponse apportée par S/CDA.**

Jean-Marc DENIS (Président des délégués) : Mail en date du 03/01/25. Vœux pour l'année 2025. **Pris note et remerciements.**

Club AVON FUTSAL : Mail en date du 06/01/25. Demande d'informations concernant la formation Futsal pour un arbitre. **Pris note et réponse apportée par S/CDA.**

Club MOUSSY LE NEUF : Mail en date du 07/01/25. Demande d'informations suite à l'inscription d'un candidat. **Pris note et réponse apportée par S/CDA.**

Activités CDA Janvier et Février 2025 :

04/01/25 : Stage mi-saison D1-D2-Assistants à Montry.

09/01/25 : Réunion C.D.A au Mée

11-12-18-19/01/25 : F.I.A N°3 à Montry avec 19 candidats

17/01/25 : Séance F.A.R commun à Montry

25/01/25 : Formation arbitre de club à Lésigny

31/01/25 : Réunion C.D.A à Montry

07/02/25 : Séance F.A.R commun à Montry

08/02/25 : Formation Assistant Club à Montry

19/02/25 : Intervention stage jeunes U.M.S PONTAULT COMBAULT

22/02/25 : Séance F.A.R commun à Montry

28/02/25 : Réunion C.D.A au Mée

La vie des Sections

1) Section « formation – perfectionnement - évaluation » :

Responsable : **Fabien EL MKELLEB**

Formation arbitre de club à Lésigny le 25/01/2025

Formation Futsal :

Animateurs : **Frédéric RABELLE – Claude ADAM – Denis MATEI**

Nombre d'arbitres 11 arbitres dont 2 spécifiques

4 observations faites à ce jour

Formation F.M.I aux 5 candidats validés spécifiques futsal.

30/11/24. Rattrapage tests futsal. Aucun arbitre reçu au test physique.

Actuellement 6 arbitres n'ont pas réussi les tests physiques.

Formation des Jeunes Arbitres - Filière Arbitrage Régional:

Animateurs: **Mohamed MORIBA DIAKITE – Naoufel DJILALI –**

Ils ont passé l'examen probatoire en Décembre. Les formateurs sont très contents des résultats.

2) Section « désignation des Arbitres »

Responsable : **Dominique CHATELLIER**

AD 1	22
AD 2	25
AD 3	29
AD4	31
AAS	10
A F.D	24
JAD	39
A FEM	10
A Futsal Spe	2

Total : **190 arbitres à ce jour en règle médicalement.**
483 indisponibilités à ce jour.
Entre 25 et 30 indisponibilités par semaine

3) Section Commission de Discipline :
Représentant : Dominique CHATELLIER

R.A.S

Section Commission d'Appel :
Représentant : Olivier FREMIOT

R.A.S

4) Section C.D.P.M.E
Représentant : Jean-Marie ROBY

R.A.S

5) Section « désignation des évaluateurs et suivi des évaluations pratiques »
Responsable : Emmanuel TULOUP

D1 : **21** Observations D2 : **25** Observations D3 : **17** Observations –
D4 : **6** Observations J.A.D : **11** Observations Assis : **3** Observations –
Féminines : **1** Observation

41 candidats observés depuis le début de saison.
126 évaluations à ce jour.

6) Section Promotion- Fidélisation-Parrainage et F.I.A
Responsable : Fabien EL MKELLEB

4 Parrainages en cours.

Intervention des participants:

Jean-Marie RENAUD : Remercie tous les membres pour le travail accompli.

Larbi BENCHEIKH : Donne des nouvelles concernant les arbitres féminines qui évoluent en Ligue.
Très bon retour concernant ces arbitres.

Denis MATEI : Très content de nous retrouver en réunion C.D.A et que l'ambiance est toujours aussi bonne

Mohamed MORIBA DIAKITE : Demande des nouvelles des arbitres féminines en Ligue. Réponse de Fabien et Larbi.

Arbitres à inviter : Terence SAMBA – Murat BALKAYA -

Prochaine réunion : Le Vendredi 31 Janvier 2025 à Montry



Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

PROCÈS VERBAL du mardi 14 janvier 2025

Commission restreinte

*La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant. Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements du District Titre IV, article 31.1. L'exécution provisoire des sanctions fermes prises ci-dessous par la commission sont immédiatement applicables.

- * **Contrôle** des feuilles de matchs
- * **Enregistrement** et mise à jour des saisies internet.
- * **Enregistrement** et mise à jour des forfaits.
- * **Rappel** des feuilles de match non encore parvenues ce jour au District.

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

La Commission rappelle aux clubs que dans le cas de l'utilisation d'une feuille de match papier, les clubs ont obligation de faire parvenir au District l'original du document (Art. 13.2 du RSG)

***Les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre.**

La Commission réclame pour la 1^{ère} fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :

***Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre**

N° MATCH	DATE	CATEGORIE - COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
29241512	12/01/25	CRIT. 55 ANS Poule B	LAGNY MESSAGERS 40	PIN VILLEVAUDE 40
28922061	08/01/25	FUTSAL D1	L E M 1	LIEUSAIN 1

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES FOOT ANIMATION

La FMI est mise en place **en Critérium Espoir et Excellence (U9 à U13)**. En cas d'impossibilité d'utiliser la FMI, une feuille de match Foot Animation devra être utilisée. Celle-ci doit être envoyée au District, uniquement par mail, au plus tard le mercredi suivant à l'adresse suivante : secretariat@seineetmarne.fff.fr

CRITERIUM U13 à 11

Utilisation de la feuille de match informatisée (FMI). En cas d'impossibilité d'accès à la F.M.I. le jour du match, il est établi une feuille de match papier et les deux clubs ainsi que l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la F.M.I

La Commission réclame pour la 1^{ère} fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :

*Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre

N° MATCH	DATE	CATEGORIE - COMPETITIONS		EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
29967652	11/01/25	CRIT. FEMININS U11	Poule A	SENART MOISSY 1	LE MEE SPORTS 1
29967437	11/01/25	CRIT. FEMININS U13	Poule E	EFSSM 1	MELUN FC 1

La Commission réclame pour la 2^{ème} fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :

*Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre

N° MATCH	DATE	CATEGORIE - COMPETITIONS		EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
29850241	14/12/24	CRIT. U9 ESPOIRS	Poule A	BRIE EST 31	CHAMPS FFC 31
29878595	14/12/24	CRIT. U9 EXC	Poule C	VAL D'EUROPE 31	ST THIBAULT FC 31
29878623	14/12/24	CRIT. U9 EXC	Poule D	US TORCY 31	LOGNES US 31
29878683	14/12/24	CRIT. U9 EXC	Poule F	SAVIGNY LE TEMPLE 31	MELUN FC 31
29878805	14/12/24	CRIT. U9 EXC	Poule J	VAL D'EUROPE 32	ST THIBAULT FC 32

29878893	14/12/24	CRIT. U9 EXC	Poule M	SAVIGNY LE TEMPLE 32	MELUN FC 32
29911625	14/12/24	CRIT. U10 ESPOIRS	Poule E	US TORCY 34	PONTAULT COMB. PORT 33
29911916	14/12/24	CRIT. U10 ESPOIRS	Poule H	LE PIN VILLEVAUDE 31	ST MARD 31
29912030	14/12/24	CRIT. U10 ESPOIRS	Poule J	BRIE EST 32	EMERAINVILLE 32
29968923	14/12/24	CRIT. U10 EXC	Poule B	SENART MOISSY 35	DAMMARIE LES LYS 35
29968982	14/12/24	CRIT. U10 EXC	Poule D	MITRY COMPANS GOELLY 35	VAUX LA ROCHETTE 34
29969014	14/12/24	CRIT. U10 EXC	Poule E	NANTEUIL LES MEAUX 33	CRECY FC 33
29969042	14/12/24	CRIT. U10 EXC	Poule F	NANDY FC 31	PONTAULT COM. UMS 35
29907672	14/12/24	CRIT. U11 ESPOIRS	Poule A	VILLEPARISIS USM 2	ASM FERTOISE 1
29907714	14/12/24	CRIT. U11 ESPOIRS	Poule B	VILLEPARISIS 3	ASM FERTOISE 2
29907750	14/12/24	CRIT. U11 ESPOIRS	Poule C	VILLEPARISIS 4	MITRY COMPANS GOELLY 4
29907810	14/12/24	CRIT. U11 ESPOIRS	Poule D	ST PATHUS OISSERY 2	COURTRY F 2
29907978	14/12/24	CRIT. U11 ESPOIRS	Poule G	CRECY FC 2	NOISIEL FA 2
29908267	14/12/24	CRIT. U11 ESPOIRS	Poule I	COLLEGIEN AS 1	THORIGNY FC 1
29908312	14/12/24	CRIT. U11 ESPOIRS	Poule J	COLLEGIEN AS 2	PIN VILLEVAUDE 1
29908685	14/12/24	CRIT. U11 ESPOIRS	Poule L	BRIE EST 1	EMERAINVILLE 1
29908730	14/12/24	CRIT. U11 ESPOIRS	Poule M	THORIGNY FC 3	BUCEENNE AS 1
29908731	14/12/24	CRIT. U11 ESPOIRS	Poule M	JOUARRE ASM 2	QUINCY VOISINS 1
29908780	14/12/24	CRIT. U11 ESPOIRS	Poule N	NANTEUIL LES MEAUX 2	VILLENNOY ASC 1
29908810	14/12/24	CRIT. U11 ESPOIRS	Poule O	NANTEUIL LES MEAUX 3	VILLENNOY ASC 3
29908928	14/12/24	CRIT. U11 ESPOIRS	Poule Q	LEUSAINT 1	SAVIGNY LE TEMPLE 3
29909820	14/12/24	CRIT. U11 ESPOIRS	Poule AB	FONTENAY TRESIGNY 1	LESIGNY USC 1
29969133	14/12/24	CRIT. U11 EXC	Poule B	SENART MOISSY 1	PAYS DE FONTAINEBLEAU 1
29969171	14/12/24	CRIT. U11 EXC	Poule C	GRETZ TOURNAN 1	NANDY FC 1
29969309	14/12/24	CRIT. U11 EXC	Poule F	CRECY FC 1	VILLENNOY AC 1
29915971	14/12/24	CRIT. U12 ESPOIRS	Poule A	ST MARD 31	MAGNY LE HONGRE 31
29916053	14/12/24	CRIT. U12 ESPOIRS	Poule B	NOISIEL FA 32	DAMMARTIN CS 32

29916054	14/12/24	CRIT. U12 ESPOIRS	Poule B	PONTAULT COM. PORT 31	VAL DE FRANCE 32
29916055	14/12/24	CRIT. U12 ESPOIRS	Poule B	CS COUNTRY ACADEMIE 31	CRECY FC 32
29916192	14/12/24	CRIT. U12 ESPOIRS	Poule C	TRILPORT USF 32	NANTEUIL LES MEAUX 31
29916233	14/12/24	CRIT. U12 ESPOIRS	Poule D	MITRY COMPANS GOELLY 32	US TORCY 33
29916234	14/12/24	CIRT. U12 ESPOIRS	Poule D	LOGNES US 32	CHAMPS FFC 31
29916279	14/12/24	CRIT. U12 ESPOIRS	Poule E	MITRY COMPANS GOELLY 33	BRIE EST 31
29916380	14/12/24	CRIT. U12 ESPOIRS	Poule G	BUSSY ST GEORGES 33	CHELLES AS 33
29916442	14/12/24	CRIT. U12 ESPOIRS	Poule H	EMERAINVILLE 31	CLAYE SOUILLY 33
29916539	14/12/24	CRIT. U12 ESPOIRS	Poule J	NANDY FC 32	COMBS LA VILLE 32
29916646	14/12/24	CRIT. U12 ESPOIRS	Poule K	SENART MOISSY 33	LE MEE SPORTS 33
29916682	14/12/24	CRIT. U12 ESPOIRS	Poule L	SENART MOISSY 34	LE MEE SPORTS 34
29916728	14/12/24	CRIT. U12 ESPOIRS	Poule M	PONTAULT COM. UMS 32	FC GUIGNES 31
29916764	14/12/24	CRIT. U12 ESPOIRS	Poule N	ALLIANCE 77 31	VAUX LA ROCHETTE 32
29916877	14/12/24	CRIT. U12 ESPOIRS	Poule Q	PAYS DE FONTAINEBLEAU 33	BOIS LE ROI 31
29969425	14/12/24	CRIT. U12 EXC	Poule B	NOISIEL FA 31	VILLEPARISIS 35
29905479	14/12/24	CRIT. U13 ESPOIRS	Poule B	THORIGNY FC 2	LAGNY MESSAGERS 2
29905516	14/12/24	CRIT. U13 ESPOIRS	Poule C	NOISIEL FA 1	DAMMARTIN CS 2
29905517	14/12/24	CRIT. U13 ESPOIRS	Poule C	PONTAULT COM. PORT 1	VAL DE FRANCE 2
29905552	14/12/24	CRIT. U13 ESPOIRS	Poule D	THORIGNY FC 1	NANTEUIL LES MEAUX 1
29905621	14/12/24	CRIT. U13 ESPOIRS	Poule F	VAL D'EUROPE 2	AS REBAIS 1
29905874	14/12/24	CRIT. U13 ESPOIRS	Poule M	PONTHIERRY US 1	DAMMARTIN LES LYS 2
29905904	14/12/24	CRIT. U13 ESPOIRS	Poule N	PONTHIERRY 2	DAMMARTIN LES LYS 3
29906009	14/12/24	CRIT. U13 ESPOIRS	Poule Q	ST GERMAIN LAVAL 1	MAROLLES AS 1
29906070	14/12/24	CRIT. U13 ESPOIRS	Poule S	SENART MOISSY 3	C.P.S.P. 2
29778458	14/12/24	CRIT. U13 EXC	Poule B	VAIRES US 1	CHELLES 1
29967651	14/12/24	CRIT. FEMININS U11	Poule A	COMBS LA VILLE 1	EFSSM 1

29967699	14/12/24	CRIT. FEMININS U11	Poule B	ST THIBAULT FC 1	VILLEPARISIS 1
29881126	14/12/24	CRIT. FEMININS U13	Poule D	NANGIS 1	BOIS LE ROI 1
29881128	14/12/24	CRIT. FEMININS U13	Poule D	CESSON VSD 1	PAYS DE BIÈRE 1

DATE	FESTIFOOT	CLUB RECEVANT
14/12/24	U6/U7	A NANTEUIL
14/12/24	U6/U7	A VAL D'EUROPE
14/12/24	U6/U7	A BUSSY
14/12/24	U6/U7	A PONTAULT PORT.
14/12/24	U6/U7	A ESBLY
14/12/24	I6/U7	A NANDY

Match perdu à l'équipe recevante après deux demandes :

Considérant la non réception des feuilles de match ci-dessous suite à 2 réclamations,
La Commission décide d'appliquer l'Amende prévue à l'annexe 2 du Règlement Sportif (51,50€) :

N° MATCH	DATE	CATEGORIE - COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
29882245	15/12/24	CRIT. FEMININ U15	Poule C MITRY COMPANS GOELLY 2	CLAYE SOUILLY1

DATE	FESTIFOOT	CLUB RECEVANT
07/12/24	U8/U9	A VAL D'EUROPE
07/12/24	U8/U9	A EMERAINVILLE
07/12/24	U8/U9	A FERRIERES
07/12/24	U8/U9	A BUSSY
07/12/24	U8/U9	A MITRY
07/12/24	U8/U9	A CLAYE SOUILLY
07/12/24	U8/U9	A NANTEUIL
07/12/24	U8/U9	A BRIARD SC
07/12/24	U8/U9	A FONTAINEBLEAU
07/12/24	U8/U9	A LESIGNY
07/12/24	U8/U9	A MOISSY
07/12/24	U8/U9	A SAVIGNY LE TEMPLE

ERRATUM du PV du 07/01/2025

CRITERIUM ESPOIRS U10 Poule A du 30/11/24

- **Match 29911498** - BRIE NORD 31 – VILLEPARISIS USM 33

Reprise du dossier

Lecture du courriel du club de BRIE NORD

Pris note

La commission annule l'amende

CRITERIUM ESPOIRS U10 Poule B du 30/11/24

- **Match 29911528** - BRIE NORD 32 – VILLEPARISIS USM 34

Reprise du dossier

Lecture du courriel du club de BRIE NORD

Pris note

La commission annule l'amende

CRITERIUM U12 EXCELLENCE Poule A du 30/11/24

- **Match 29969372** - VAIRES US 12 – CS MEAUX 12

Reprise du dossier

Lecture du courriel du club de VAIRES US

Pris note

La commission annule l'amende

CRITERIUM U12 ESPOIR Poule G du 30/11/24

- **Match 29926384**- VAIRES US 14 – CS MEAUX 14

Reprise du dossier

Lecture du courriel du club de VAIRES US

Pris note

La commission annule l'amende

CRITERIUM FEMININS U13 Poule F du 30/11/24

- **Match 29967440** – VAUX LA ROCHETTE 1 – MELUN FC 1

Reprise du dossier

Lecture du courriel du club de VAUX LA ROCHETTE FC

Pris note

La commission annule l'amende

CRITERIUM FEMININS U13 Poule C du 30//11/24

- **Match 29967401** – ENT. GRETZ TOURNAN/OZOIR 2 / ST PATUS OISSERY 1

Reprise du dossier

Lecture du courriel du club de GRETZ TOURNAN

Pris note

La commission annule l'amende

PROBLEME FMI

29616892	11/01/25	FUTSAL	D2 Poule B	BS ACADEMY 2	ESP SLT 1
Suite au courriel du club de BS ACADEMY Considérant que le coach de ESP SLT n'a pas signé la feuille de match, engendrant la non-validation du score et la non-transmission de la FMI. Considérant que le club de BS ACADEMY ne peut récupérer la FMI, Par ces motifs, la Commission demande pour sa prochaine réunion aux clubx de BS ACADEMY et de ESP. SLT de lui transmettre : <ul style="list-style-type: none">• Score de la rencontre 12-4 en faveur de ACS CHANTEREINE• Liste des joueurs inscrits sur la FMI.• Si sanctions disciplinaires, blessé, réserves et observation d'après match.• Liste des personnes ayant occupées les fonctions, d'arbitre, d'arbitre assistant et délégué					

FORFAITS

MATCH 29969487 DAMMARTIN CS 31 – NANDY FC 31 CRITERIUM U12 EXCELLENCE Poule D du 14/12/24

Lecture du courrier du club de NANDY FC avisant du forfait de son équipe

***1er Forfait avisé**

MATCH 29911560 VAL DE France 34 – ASM FERTOISE 34 CRITERIUM ESPOIRS U10 Poule C du 18/01/2025

Lecture du courrier du club de FERTE SS/JOUARRE avisant du forfait de son équipe

***2ème Forfait avisé**

MATCH 29912158 CESSON VSD 33 – SERVON FC 32 CRITERIUM ESPOIRS U10 Poule L du 18/01/2025

Lecture du courrier du club de SERVON FC avisant du forfait de son équipe

***2ème Forfait avisé**

MATCH 29905512 PONTAULT COMB. PORT. 1 – CRECY FC 1 ESPOIRS U13 Poule C du 18/12/24

Lecture du courrier du club de CRECY FC avisant du forfait de son équipe

***1er Forfait avisé**

MATCH 29905838 HERICY VULAINES DAM. 1 – BAGNEAUX NEMOURS 1 ESPOIRS U13 Poule L du 18/12/24

Lecture du courrier du club de NANDY FC avisant du forfait de son équipe

*2^{ème} Forfait avisé

REPORTS / MODIFICATIONS D'HORAIRE – TERRAINS
CHAMPIONNATS / COUPES

Week-end du 11 et 12 janvier 2025

MATCH 29882957 FONTENAY TRESIGNY 1 – MELUN FC 1 CRITERIUM FEMININ SENIORS B Poule B du 11/01/2025

Demande de modification de date par courriel du club de MELUN FC pour disputer la rencontre le 22/02/2025 au lieu du 11/01/2025

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

Week-end du 18 et 17 janvier 2025

MATCH 29617744 VAL DE FRANCE 2 – VILLEPARISIS USM 1 SENIORS D1 FEMININES du 18/01/2025

Demande de modification de date par courriel du club de VAL DE FRANCE pour disputer la rencontre le 22/02/25 au lieu du 18/01/25

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 29878618 US TORCY 31 – NOISILE FA 31 CRITERIUM EXCELLENCE U9 Poule D du 18/01/2025

Demande d'inversion par courriel du club de US TORCY US pour disputer la rencontre sur les installations du club de NOISIEL

Le match retour est automatiquement inversé

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 29878828 US TORCY 32 – NOISILE FA 32 CRITERIUM EXCELLENCE U9 Poule K du 18/01/2025

Demande d'inversion par courriel du club de US TORCY US pour disputer la rencontre sur les installations du club de NOISIEL

Le match retour est automatiquement inversé

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 29911656 VAL DE FRANCE 33 – QUINCY VOISINS 31 CRITERIUM ESPOIRS U10 Poule F du 18/01/2025

Demande d'inversion par courriel du club de VAL DE FRANCE pour disputer la rencontre sur les installations du club de QUINCY VOISINS US

Le match retour est automatiquement inversé

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 29911723 AS REBAIS 31 – CHANGIS ST JEAN USSY 32 CRITERIUM ESPOIRS U10 Poule G du 18/01/2025

Demande d'inversion par courriel du club de AS REBAIS pour disputer la rencontre sur les installations du club de CHANGIS US

Le match retour est automatiquement inversé

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 29912114 BOISSISE PRINGY 31 – LIEUSAIN 31 CRITERIUM ESPOIRS U10 Poule K du 18/01/2025

Demande d'inversion par courriel du club de BOISSISE PRINGY pour disputer la rencontre sur les installations du club de LIEUSAIN AS

Le match retour est automatiquement inversé

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 29912159 BOISSISE PRINGY 32 – ROISSY EN BRIE 33 CRITERIUM ESPOIRS U10 Poule L du 18/01/2025

Demande d'inversion par courriel du club de BOISSISE PRINGY pour disputer la rencontre sur les installations du club de ROISSY EN BRIE

Le match retour est automatiquement inversé

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 29912520 GATINAIS VAL DE LOING 31 – HERICY VUL. SAM 31 CRITERIUM ESPOIRS U10 Poule R du 18/01/2025

Demande d'inversion par courriel du club de GATINAIS VAL DE LOING pour disputer la rencontre sur les installations du club de HERICY VULAINES

Le match retour est automatiquement inversé

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 29912607 BOMBONNAISE AS 31 – LESIGNY USC 32 CRITERIUM ESPOIRS U10 Poule T du 18/01/2025

Demande d'inversion par courriel du club de BOISSISE PRINGY pour disputer la rencontre sur les installations du club de LESIGNY

Le match retour est automatiquement inversé

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 29968879 VAL D'EUROPE 36 – LE MEE SPORTS 37 CRITERIUM U10 EXCELLENCE Poule Adu 18/01/2025

Demande de modification de date par courriel du club de VAL D'EUROPE pour disputer la rencontre le 01/03/25 au lieu du 18/01/25

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 29967724 LOGNES US 1 – DAMMARTIN CS 1 CRITERIUM FEMININS U11 Poule C du 18/01/2025

Demande de modification de date par courriel du club de DAMMARTIN CS pour disputer la rencontre le 08/02/25 au lieu du 18/01/2025

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 229908714 CHEVRY COSSIGNY 1 – LESIGNY 1 CRITERIUM ESPOIRS U11 Poule AB du 18/01/2025

Demande de modification de date par courriel du club de CHEVRY COSSOIGNY FC 77 pour disputer la rencontre le 05/04/25 au lieu du 18/01/25

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 29908891 BOISSISE PRINGY 1 – LIEUSAIN 1 CRITERIUM ESPOIRS U11 Poule P du 18/01/2025

Demande d'inversion par courriel du club de BOISSISE PRINGY pour disputer la rencontre sur les installations du club de LIEUSAIN AS

Le match retour est automatiquement inversé

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 29909947 BOMBONNAISE AS 1 – VERNEUIL ETANG USM 1 CRITERIUM ESPOIRS U11 Poule S du 18/01/2025

Demande d'inversion par courriel du club de BOMBONNAISE pour disputer la rencontre sur les installations du club de VERNEUIL L'ETANG

Le match retour est automatiquement inversé

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 29908806 AFPO 2 – QUINCY VOISINS US 2 CRITERIUM ESPOIRS U11 Poule O du 18/01/2025

Demande d'inversion par FOOTCLUBS du club de AFPO pour disputer la rencontre sur les installations du club de QUINCY VOISINS US à 11H30

Le match retour est automatiquement inversé

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 29909003 EFSSM 1 – C.P.S.P 2 CRITERIUM ESPOIRS U11 Poule S du 18/01/2025

Demande de modification de date par courriel du club de EFSSM pour disputer la rencontre le 24/05/25 au lieu du 18/01/25

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 29909275 PAYS DE BIERE 1 – MAROLLES 1 CRITERIUM ESPOIRS U11 Poule V du 18/01/2025

Demande de modification de date par courriel du club de PAYS DE BIERE pour disputer la rencontre le 05/04/25 au lieu du 18/01/2025

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 29909345 PAYS DE BIERE 2 – VAUX LA ROCHETTE 2 CRITERIUM ESPOIRS U11 Poule W du 18/01/2025

Demande de modification de date par courriel du club de PAYS DE BIERE pour disputer la rencontre le 05/04/25 au lieu du 18/01/2025

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 29967754 MELUN FC 1 – EFPF 1 CRITERIUM FEMININS U11 Poule D du 18/01/2025

Demande de modification de date par courriel du club de MELUN FC pour disputer la rencontre le 22/02/25 au lieu du 18/01/2025

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 29969096 MEAUX ACADEMY 1 – LOGNES US 1 CRITERIUM U11 EXCELLENCE Poule A du 18/01/2025

Demande de modification de date par FOOTCLUBS du club de MEAUX ACADEMY pour disputer la rencontre le 15/01/2025 à 17H00 au lieu du 18/01/2025

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 29969126 DAMMARTIN CS 1 – PAYS DE FONTAINEBLEAU 1 CRITERIUM U11 EXCELLENCE Poule B du 18/01/2025

Demande de modification de date par courriel du club de PAYS DE FONTAINEBLEAU pour disputer la rencontre à une date ultérieure

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 29969421 PAYS DE FONTAINEBLEAU 32 – VAL D'EUROPE 32 CRITERIUM U12 EXCELLENCE Poule B du 18/01/2025

Demande de modification de date par courriel du club de PAYS DE FONTAINEBLEAU pour disputer la rencontre le 15/01/2025 à 15H30 au lieu du 18/01/2025

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 29969567 JOUARRE ASM 11 – VAL DE France 11 CRITERIUM U12 EXCELLENCE Poule F du 18/01/2025

Demande d'inversion et de date par FOOTCLUB du club de JOUARRE AS pour disputer la rencontre sur les installations du club de VAL DE France le 10/05/25 au lieu du 18/01/25

Le match retour est automatiquement inversé

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 29905614 JOUARRE ASM 1 – VAL DE France 2 CRITERIUM U12 EXCELLENCE Poule F du 18/01/2025

Demande d'inversion par FOOTCLUB du club de JOUARRE AS pour disputer la rencontre sur les installations du club de VAL DE France

Le match retour est automatiquement inversé

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 29905870 VARENNES FC 1 – GATINAIS VAL DE LOING 1 CRITERIUM ESPOIRS U13 Poule M du 18/01/2025

Demande de modification de date par courriel du club de GATINAIS VAL DE LOING pour disputer la rencontre le 15/02/2025 au lieu du 18/01/2025

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

[Week-end du 25 et 26 janvier 2025](#)

MATCH 29242069 HERICY VUL. SAM. 40 – COUBERT FC 40 CRITERIUM 55 ANS Poule E du 26/01/2025

Demande de modification de date par FOOTCLUBS du club de HERICY VUL. SAM pour disputer la rencontre le 23/02/25 au lieu du 26/01/25

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 29967394 VAL D'EUROPE 2 – GRETZ TOURNAN 2 CRITERIUM FEMININ U13 Poule C du 25/01/2025

Demande de modification de date par FOOTCLUBS du club de GRETZ TOURNAN pour disputer la rencontre le 05/04/25 au lieu du 25/01/25

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

Week-end du 1^{er} et 2 février 2025

MATCH 229882784 BUSSY ST GEORGES 1 – BRIE FC 1 CRITERIUM FEMININS U18 Poule A du 01/02/2025

Demande de modification de date par FOOTCLUBS du club de BUSSY ST GEORGES pour disputer la rencontre le 05/04/25 au lieu du 01/02/25

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 29616901 LIEUSAINT 2 – FUTSAL CHAMPBENOIST 1 SENIORS D2 FUTSAL Poule B du 01/02/2025

Demande de modification de date par courriel du club de LIEUSAINT AS pour disputer la rencontre le 18/01/25 au lieu du 01/02/25

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

Week-end du 22 et 23 février 2025

MATCH 29241481 PIN VILLEVAUDE AS 40 – CHEMINOTS EST PARIS 40 CRITERIUM 55 ANS Poule B du 03/11/24

Cette rencontre se déroulera le 23/02/25 à 9H30

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

CALENDRIERS

CRITERIUM U11 ESPOIRS

- Poule Q: Intégration de CHAMPENPOIS MV 2 à partir du 25 janvier 2025

TIRAGE COUPE + 55 ANS (tour de cadrage)

Date de jeu le 16/02/2025

8 MATCHS

Les rencontres sont à consulter sur FOOTCLUBS et sur le site internet

TIRAGE COUPE SENIORS FEMININES (tour de cadrage)

Date de jeu le 09/02/2025

3 MATCHS – 5 exempts : DAMMARIE LES LYS 1, MORMANT FC 1, PONTAULT COMBAULT 1, VAUX LA ROCHETTE 2, VILLEPARISIS 1

Les rencontres sont à consulter sur FOOTCLUBS et sur le site internet

TIRAGE COUPE CRITERIUM U15F (tour de cadrage)

Date de jeu le 09/02/2025

12 MATCHS – 4 exempts : MELUN FC 1, PONTIERRY 1, LE MEE 1, COULOMMIERS BRIE 1

Les rencontres sont à consulter sur FOOTCLUBS et sur le site internet

TIRAGE COUPE CRITERIUM U18F (tour de cadrage)

Date de jeu le 09/02/2025

4 MATCHS – 4 exempts : CHAMPS S/MARNE 1, OZOIR 1, PRESLES EN BRIE 1, VAL D'EUROPE 1

Les rencontres sont à consulter sur FOOTCLUBS et sur le site internet

TIRAGE COUPE CRITERIUM SENIORS F (tour de cadrage)

Date de jeu le 09/02/2025

1 MATCHS – 1 exempt : FONTENAY TRESIGNY 1

Les rencontres sont à consulter sur FOOTCLUBS et sur le site internet

Prochaine réunion le mardi 4 février 2025



Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

PROCÈS VERBAL du jeudi 16 janvier 2025

COMMISSION RESTREINTE

La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements du District Titre IV, article 31.1.

*Tirages de Coupes

*Feuille de matchs manquantes

*Problème FMI

*Reports/Modifications

*Suspensions de terrains

TIRAGES COUPES 77 ET COMITE

COUPE 77 U14

Tour 3 - Cadrage 1/8^e de Finale : Samedi 11/01/2025 (date limite le 01/03/2025)

1 résultat en attente : Match Savigny 21 – Lieusaint 21 du 11/01/2025

Tour 4 – 1/8^e de Finale : Samedi 15/02/2025 (date limite le 22/03/2025)

Tirage le 23/01/2025

Tour 5 – 1/4 de Finale : Samedi 22/03/2025 (date limite le 26/04/2025)

Tour 6 – 1/2 de Finale : Samedi 26/04/2025 (date limite le 15/05/2025)

COUPE COMITE U14

Tour 3 - Cadrage 1/8^e de Finale : Samedi 11/01/2025 (date limite le 01/03/2025)

**En raison d'un match de championnat en retard le 11/01 pour l'équipe de Vaires 24.*

La rencontre Roissy 22 – Vaires 24, a été placée sans date, avec limite de jeu le 30/01/2025.

Considérant que les équipes de Roissy 22 et de Vaires 24 n'ont pas de rencontre entre le 15/02/2025 et 01/03/2025

Considérant que la 1^{er} date conjointe est le 15/02/2025

Par ces motifs, La Commission décide de programmer la rencontre le samedi 15/02/2025

**1 résultat en attente : Match Gatinais 21 – Mormant FC 21 du 11/01/2025, reporté suite à la fermeture des installations du club de Gatinais et à la non-disponibilité des installations de Mormant FC (terrain occupé)*

Considérant l'article 6 du Règlement des Coupes,

Considérant que l'équipe de Mormant 22 a déjà une rencontre le 15/02/2025 et que l'équipe de Gatinais 21 a déjà une rencontre le 01/03/2025

Considérant que la seule date conjointe est le 22/02/2025

Par ces motifs, La Commission décide d'inverser la rencontre et de programmer le samedi 22/02/2025

Tour 4 – 1/8^e de Finale : Samedi 15/02/2025 (date limite le 22/03/2025)

Tirage le 23/01/2025

Tour 5 – 1/4 de Finale : Samedi 22/03/2025 (date limite le 26/04/2025)

Tour 6 – 1/2 de Finale : Samedi 26/04/2025 (date limite le 15/05/2025)

COUPE SEINE ET MARNE U14

Tour 1 - Cadrage 1/4 de Finale : Samedi 15/02/2025

Tirage le 23/01/2025

Tour 2 – 1/4 de Finale : Samedi 22/03/2025 (date limite le 26/04/2025)

Tour 3 – 1/2 de Finale : Samedi 26/04/2025 (date limite le 15/05/2025)

COUPE 77 U15

Tour 1 - Cadrage 1/8^e de Finale : Samedi 26/01/2025 (date limite le 01/03/2025)

11 Matches et 5 exempts : Bussy 1, Crécy 1, Gretz Tournan 1, Magny 1 et Trilport 1

Tour 2 – 1/8^e de Finale : Samedi 01/03/2025 (date limite le 22/03/2025)

Tour 3 – 1/4 de Finale : Samedi 12/04/2025 (date limite le 26/04/2025)

Tour 4 – 1/2 de Finale : Samedi 10/05/2025 (date limite le 15/05/2025)

COUPE 77 CDM

Tour 3 - 1/8^e de Finale : Dimanche 16/02/2025 (date limite le 23/03/2025)

Tirage le 23/01/2025 ou le 30/01/2025

Tour 4 – 1/4 de Finale : Dimanche 23/03/2025 (date limite le 27/04/2025)

Tour 5 - 1/2 de Finale : Dimanche 27/04/2025 (date limite le 15/05/2025)

COUPE COMITE CDM

Tour 2 – 1/4 de Finale : Dimanche 23/03/2025 (date limite le 27/04/2025)

Tirage le 23/01/2025 ou le 30/01/2025

Tour 3 - 1/2 de Finale : Dimanche 27/04/2025 (date limite le 15/05/2025)

COUPE 77 VETERANS

Tour 3 - Cadrage 1/8^e de Finale : Dimanche 12/01/2025 (date limite le 02/03/2025)

16/02/2025 Pontault Portugais 32 – FC Crecy 31

Tour 4 - 1/8^e de Finale : Dimanche 16/02/2025 (date limite le 23/03/2025)

Tirage le 23/01/2025 ou le 30/01/2025

Tour 5 – 1/4 de Finale : Dimanche 23/03/2025 (date limite le 27/04/2025)

Tour 6 - 1/2 de Finale : Dimanche 27/04/2025 (date limite le 15/05/2025)

COUPE COMITE VETERANS

Tour 4 - 1/8^e de Finale : Dimanche 16/02/2025 (date limite le 23/03/2025)

Tirage le 23/01/2025 ou le 30/01/2025

Tour 5 – 1/4 de Finale : Dimanche 23/03/2025 (date limite le 27/04/2025)

Tour 6 - 1/2 de Finale : Dimanche 27/04/2025 (date limite le 15/05/2025)

COUPE 77 +45 ANS

Tour 3 - 1/8^e de Finale : Dimanche 16/02/2025 (date limite le 23/03/2025)

Tirage le 23/01/2025 ou le 30/01/2025

Tour 4 – 1/4 de Finale : Dimanche 23/03/2025 (date limite le 27/04/2025)

Tour 5 - 1/2 de Finale : Dimanche 27/04/2025 (date limite le 15/05/2025)

COUPE COMITE+45 ANS

Tour 1 – Cadrage 1/8^e de Finale : Dimanche 17/11/2024

15/01/2025 Dammartin 35 – FC Cosmo 35

Tour 2 - 1/8^e de Finale : Dimanche 16/02/2025 (date limite le 23/03/2025)

Tirage le 23/01/2025 ou le 30/01/2025

Tour 3 – 1/4 de Finale : Dimanche 23/03/2025 (date limite le 27/04/2025)

Tour 4 - 1/2 de Finale : Dimanche 27/04/2025 (date limite le 15/05/2025)

COUPE 77 SENIORS

Tour 4 - 1/8^e de Finale : Dimanche 16/02/2025 (date limite le 23/03/2025)

Tirage le 23/01/2025 ou le 30/01/2025

Tour 5 – 1/4 de Finale : Dimanche 23/03/2025 (date limite le 27/04/2025)

Tour 6 - 1/2 de Finale : Dimanche 27/04/2025 (date limite le 15/05/2025)

COUPE COMITE SENIORS

Tour 4 - 1/8^e de Finale : Dimanche 16/02/2025 (date limite le 23/03/2025)

Tirage le 23/01/2025 ou le 30/01/2025

Tour 5 – 1/4 de Finale : Dimanche 23/03/2025 (date limite le 27/04/2025)

Tour 6 - 1/2 de Finale : Dimanche 27/04/2025 (date limite le 15/05/2025)

COUPE 77 U18

Tour 4 - 1/8^e de Finale : Dimanche 16/02/2025 (date limite le 23/03/2025)

Tirage le 23/01/2025 ou le 30/01/2025

Tour 5 – 1/4 de Finale : Dimanche 23/03/2025 (date limite le 27/04/2025)

Tour 6 - 1/2 de Finale : Dimanche 27/04/2025 (date limite le 15/05/2025)

COUPE COMITE U18

Tour 2 - 1/8^e de Finale : Dimanche 16/02/2025 (date limite le 23/03/2025)

Tirage le 23/01/2025 ou le 30/01/2025

Tour 3 – 1/4 de Finale : Dimanche 23/03/2025 (date limite le 27/04/2025)

Tour 4 - 1/2 de Finale : Dimanche 27/04/2025 (date limite le 15/05/2025)

COUPE 77 U16

Tour 3 - Cadrage 1/8^e de Finale : Dimanche 12/01/2025

**1 résultat en attente : Match Crécy FC 21 – Bussy 22 du 12/01/2025*

**1 résultat en attente : Match Vaires 22 – Lesigny 21 du 12/01/2025*

Considérant que les équipes de Lesigny 21 et de Vaires 22 n'ont pas de rencontre entre le 16/02/2025 et le 02/03/2025

Considérant que la 1^{er} date conjointe est le 16/02/2025

Par ces motifs, La Commission décide de programmer la rencontre le dimanche 16/02/2025

Tour 4 - 1/8^e de Finale : Dimanche 16/02/2025 (date limite le 23/03/2025)

Tirage le 23/01/2025 ou le 30/01/2025

Tour 5 – 1/4 de Finale : Dimanche 23/03/2025 (date limite le 27/04/2025)

Tour 6 - 1/2 de Finale : Dimanche 27/04/2025 (date limite le 15/05/2025)

COUPE COMITE U16

Tour 3 - Cadrage 1/8^e de Finale : Dimanche 12/01/2025

1 résultat en attente : Match Savigny 22 – CPSP 22 du 12/01/2025

Tour 4 - 1/8^e de Finale : Dimanche 16/02/2025 (date limite le 23/03/2025)

Tirage le 23/01/2025 ou le 30/01/2025

Tour 5 – 1/4 de Finale : Dimanche 23/03/2025 (date limite le 27/04/2025)

Tour 6 - 1/2 de Finale : Dimanche 27/04/2025 (date limite le 15/05/2025)

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

La Commission rappelle aux clubs que dans le cas de l'utilisation d'une feuille de match papier, les clubs ont obligation de faire parvenir au District l'original du document (Art. 13.2 du RSG)

***Les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre.**

La Commission réclame pour la 1^{ere} fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :

***Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre**

N° MATCH	DATE	CATEGORIE -COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
30036044	11/01/25	U14	CP 77 SAVIGNY FC 21	LIEUSAIN 21
Score transmis par l'arbitre officiel. : 2 – 2 (1 – 4)				
29238479	11/01/25	U14	D4F BOIS LE ROI 22	CPSP 22
30052442	12/01/25	U16	CP 77 CRECY FC 21	BUSSY 22
Score transmis par l'arbitre officiel. : 0 - 5				
30052471	12/01/25	U16	Cp Comité SAVIGNY FC 22	CPSP 21
Score transmis par l'arbitre officiel. : 3-4				
29272513	12/01/25	U16	D3C AFPO 21	VILLENOY 21
28247649	12/01/25	SENIORS	D3E LESIGNY 2	DAMMARIE CITY 2

La Commission réclame pour la 2^{ème} fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :

*Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre

NEANT

Match perdu à l'équipe recevante après deux demandes :

*Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre

N° MATCH	DATE	CATEGORIE -COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
28919692	14/12/24	U14	D3B NANTEUIL 21	SAVIGNY FC 22
Pas de score transmis La Commission décide d'appliquer l'amende prévue à l'annexe 2 du Règlement Sportif (51,50€), de donner match perdu par pénalité (-1 point ; 0 but) au club recevant NANTEUIL pour en attribuer le gain à l'équipe de SAVIGNY FC . (3 points ; 0 but)				

Erratum

N° MATCH	DATE	CATEGORIE -COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
28913953	08/12/24	U16	D2A LAGNY 21	QUINCY 21
Score transmis par le club de Quincy V. : 3 -5 La Commission décide d'appliquer l'amende prévue à l'annexe 2 du Règlement Sportif (51,50€), de donner match perdu par pénalité (-1 point ; 0 but) au club recevant LAGNY pour en attribuer le gain à l'équipe de QUINCY V. (3 points ; 5 buts)				

PROBLEMES FMI

29261367	08/12/24	CDM	D2C	NUSO FOOT 5	REAU 5
<p><i>Courriel du club de NUSO FOOT du 17/12/2024, informant la Commission que la FMI a été clôturé et transmise.</i></p> <p><i>Considérant que la FMI n'apparaît toujours pas.</i></p> <p><i>La Commission rappelle qu'en cas de problème FMI il est impératif d'établir une feuille de match papier le jour de la rencontre. La Commission rappelle que si une feuille de match papier a été établie lors de la rencontre, il est impératif de transmettre la feuille de match papier recto/verso dans les meilleurs délais.</i></p> <p>La Commission, considérant l'impossibilité de clôturer et transmettre la FMI Demande aux 2 clubs de nous faire parvenir pour sa prochaine réunion les informations ci-dessous.</p> <ul style="list-style-type: none">• Score de la rencontre• Liste des joueurs inscrits sur la feuille de match avec Noms/prénom/n° de licence• Noms/prénom/n° de licence arbitre centre• Noms/prénom/n° de licence arbitre assistant• Noms/prénom/n° de licence déléguée• Noms/prénom/n° de licence dirigeant, éducateur etc ...• Si sanctions disciplinaires, Noms/prénom/n° de licence et motif de la sanction• Si blessés, Noms/prénom/n° de licence <p><i>La Commission après réception des éléments demandés, transmis par le club de REAU,</i></p> <p>Considérant que le club de NUSO FOOT n'a pas transmis les éléments demandés</p> <p>Par ces motifs,</p> <p>La Commission enregistre le score de la rencontre transmis par le club de REAU à savoir 1 but à 0 en faveur de REAU</p> <p>La Commission décide match perdu par pénalité (-1 point ; 0 but) au club de NUSO et d'appliquer l'Amende prévue à l'annexe 2 du Règlement Sportif (51,50€) au club de NUSO.</p>					

REPORTS/MODIFICATIONS
Toutes Compétitions District

Week-end du 18 et 19 janvier 2025

MATCH 28281749 VAIRES 22 – MCG 21 U14 D1 du 18/01/2025

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **VAIRES** pour disputer la rencontre à 17H au lieu de 15h

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE MCG

MATCH 28919618 VAIRES 23 – DAMMARTIN 21 U14 D3A du 18/01/2025

Demande d'inversion et de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **VAIRES** pour disputer la rencontre à DAMMARTIN à 15H au lieu de 17h à VAIRES SUR MARNE

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE DAMMARTIN, mais accord pour 15H30

ACCORD DU CLUB DE VAIRES

MATCH 29237892 DAMMARIE FC 22 – AVONNAISE 22 U14 D4D du 18/01/2025

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **DAMMARIE FC** pour disputer la rencontre à 13h30 au lieu de 15H30

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB D'AVONNAISE

MATCH 28912383 VAIRES 31 – COUNTRY F 31 VETERANS D3A du 19/01/2025

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **VAIRES** pour disputer la rencontre à 9h00 au lieu de 9H30

EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE COUNTRY F

MATCH 28912914 MORMANT FC 32 – BRIARD 31 VETERANS D3B du 19/01/2025

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **MORMANT FC** pour disputer la rencontre à 9h00 au lieu de 9H30

ACCORD DE LA COMMISSION

MATCH 28881429 VAIRES 5 – HERICY 5 CDM D1 du 19/01/2025

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **VAIRES** pour disputer la rencontre à 9h00 au lieu de 9H30

ACCORD DE LA COMMISSION

MATCH 29239909 ST THIBAUT 35 – MITRY OURCQ PTG 35 +45 ANS Gr. A du 19/01/2025

Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **ST THIBAUT FC** pour disputer la rencontre le 20/04/2025 à 9h30 au lieu 19/01/2025 à 11h00

EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE MITRY OURCQ PORTUGAIS

MATCH 29240188 LAGNY 35 – VILLENOY 35 +45 ANS Gr. B du 19/01/2025

Demande de modification de date et d'horaire par courriel du club de **LAGNY** pour disputer la rencontre le 12/02/2025 à 20H00 au lieu 19/01/2025 à 09H00

EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE VILLENOY

MATCH 29258100 DAMMARTIN 35 – VILLEPARISIS 35 +45 ANS Gr. A du 19/01/2025

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **DAMMARTIN** pour disputer la rencontre à 11H30 au lieu de 9H30

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE VILLEPARISIS

MATCH 29240989 CPSP 35 – SAVIGNY FC 35 +45 ANS Gr. D du 19/01/2025

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **SAVIGNY FC** pour disputer la rencontre le 16/02/2025 au lieu 19/01/2025

EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE CPSP

MATCH 29272034 NANTEUIL 21 – COUNTRY F. 21 U16 D3A DU 19/01/2025

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **NANTEUIL** pour disputer la rencontre à 12H30 au lieu de 13H00

ACCORD DE LA COMMISSION

MATCH 29272344 THORIGNY 21 – FERRIERES 21 U16 D3B DU 19/01/2025

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **THORIGNY FC** pour disputer la rencontre à 13h00 au lieu de 12H00

EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE FERRIERES

MATCH 28245426 PONTAULT PORTUGAIS 21 – CHELLES 2 SENIORS D2A du 19/01/2025

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **CHELLES** pour disputer la rencontre à 15H00 au lieu de 15H30

ACCORD DE LA COMMISSION

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE PONTAULT PORTUGAIS

MATCH 28246533 COULOMMIERS 1 – SAVIGNY FC 1 SENIORS D2B du 19/01/2025

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **COULOMMIERS** pour disputer la rencontre à 14H30 au lieu de 15H30

Considérant la proposition de modification d'horaire du club de COULOMMIERS

Considérant qu'il convient d'optimiser le déroulement des rencontres et de limiter ainsi les reports.

Par ces motifs, la Commission décide de modifier l'horaire de la rencontre U16 D1, à savoir **14h30** au lieu de 15H30.

ACCORD DE LA COMMISSION pour 14h30

MATCH 28247548 CESSON VSD 2 – VILLIERS ST G. 1 SENIORS D3D du 19/01/2025

Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **CESSON VSD** pour disputer la rencontre le 18/01/2025 à 18H00 au lieu 19/01/2025 à 14h30

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE VILLIERS ST GEORGES

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **VILLIERS ST GEORGES** pour disputer la rencontre le 23/02/2025 au lieu 19/01/2025

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE CESSON VSD

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **CESSON VSD** pour disputer la rencontre le 23/02/2025 au lieu 19/01/2025

EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE VILLIERS ST GEORGES

Week-end du 25 et 26 janvier 2025

MATCH 30052358 VAIRES 1 – PONTAULT UMS 1 COUPE 77 U15 du 25/01/2025

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **VAIRES** pour disputer la rencontre à 17H au lieu de 15H30

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE PONTAULT UMS

MATCH 28917688 CESSON VSD 21 – OZOIR FC 21 U14 D2B du 25/01/2025

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **CESSON VSD** pour disputer la rencontre à 14H00 au lieu de 15h30

EN ATTENTE ACCORD DU CLUB D'OZOIR FC

MATCH 28911518 DAMMARTIN 32 – CROISSY 31 VETERANS D2A du 26/01/2025

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **DAMMARTIN** pour disputer la rencontre à 11h30 au lieu de 09h30

EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE CROISSY

MATCH 29261327 GATINAIS 31 – NUSO FOOT 31 VETERANS D4D du 26/01/2025

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **GATINAIS** pour disputer la rencontre à 9h00 au lieu de 9H30

ACCORD DE LA COMMISSION

MATCH 28913633 MELUN FC 22 – DAMMARTIN FC 21 U16 D1 du 26/01/2025

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **MELUN FC** pour disputer la rencontre à 10H00 au lieu de 13H00

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE DAMMARTIN FC

Considérant le nombre de rencontre programmée sur les installations du club de MELUN, notamment 2 rencontres de Ligue (prioritaire) prévues à 12h30 sur les 2 terrains synthétique.

Considérant qu'il y a également 2 autres rencontres à 15h et 15h30 sur les 2 terrains synthétique.

Par ces motifs, la Commission décide de reporter la rencontre au 02/03/2025

MATCH 28923948 CRECY FC 21 – FONTAINEBLEAU 22 U16 D2C du 26/01/2025

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **CRECY** pour disputer la rencontre à 14H00 au lieu de 13H00

Considérant la proposition de modification d'horaire du club de CRECY

Considérant qu'il convient d'optimiser le déroulement des rencontres et de limiter ainsi les reports. Par ces motifs, la Commission décide de modifier l'horaire de la rencontre U16 D2C, à savoir **14h00** au lieu de 13H00.

ACCORD DE LA COMMISSION pour 14h00

MATCH 29275777 CESSON VSD 22 – FONTENAY TRES. 21 U16 D3D du 26/01/2025

Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **CESSON VSD** pour disputer la rencontre le 25/01/2025 à 17H00 au lieu du 26/01/2025 à 14H00

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE FONTENAY TRESIGNY

MATCH 29813414 GRETZ T. 21 – CLAYE S. 22 U18 D1 du 26/01/2025

Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **GRETZ** pour disputer la rencontre le 25/01/2025 à 16H au lieu 26/01/2025 à 12H30

EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE CLAYE S

Week-end du 01 et 02 février 2025

MATCH 28881259 DAMMARTIN 31 – OZOIR 32 VETERANS D1 du 02/02/2025

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **DAMMARTIN** pour disputer la rencontre à 11h30 au lieu de 09h30

EN ATTENTE ACCORD DU CLUB D'OZOIR

MATCH 29272797 BOMBONNAISE 21 – BAGNEAUX NEM. 22 U16 D3E du 02/02/2025

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **BOMBONNAISE** pour disputer la rencontre le 23/03/2025 au lieu du 02/02/2025

EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE BAGNEAUX NEMOURS

MATCH 28247267 CRECY FC 2 - VAIRES 2 SENIORS D3C du 02/02/2025

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **CRECY** pour disputer la rencontre à 15H00 au lieu de 16H00

EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE VAIRES

Week-end du 08 et 09 février 2025

MATCH 28911619 CRECY FC 31 – LOGNES 31 VETERANS D2B du 02/02/2025

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **CRECY** pour disputer la rencontre à 11H00 au lieu de 09H00

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE LOGNES

Week-end du 15 et 16 février 2025

MATCH 28911500 FC COSMO 77 31 – CHAMPS FC 31 VETERANS D2A du 16/02/2025

Demande d'inversion par courriel du club de **CHAMPS FC** pour disputer la rencontre sur les installations de CHAMPS FC au lieu de COUILLY

EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE FC COSMO.

MATCH 29261750 FONTAINEBLEAU 35 – AVONNAISE 35 +45 ANS Gr. E du 16/02/2025

Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **FONTAINEBLEAU** pour disputer la rencontre le 12/02/2025 à 20h au lieu du 16/02/2025 à 9h30

EN ATTENTE ACCORD DU CLUB D'AVONNAISE

Week-end du 15 et 16 mars 2025

MATCH 29237917 DAMMARTIE FC 32 – FC GUGNES 1 U14 D4E du 15/03/2025

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **DAMMARTIE FC** pour disputer la rencontre à 13h30 au lieu de 15h30

EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE NANGIS

Week-end du 29 et 30 mars 2025

MATCH 28279307 AVONNAISE 1 – BOISSISE P. 1 SENIORS D2C du 30/03/2025

Demande d'inversion par courriel du club de **BOISSISE PRINGY** pour disputer la rencontre sur les installations de BOISSISE LE ROI au lieu de AVON

EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE AVON

Week-end du 24 et 25 mai 2025

MATCH 29237957 DAMMARIE FC 22 -LIEUSAIN 23 U14 D4E du 24/05/2025

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **DAMMARIE FC** pour disputer la rencontre à 13H30 au lieu de 15h30

ACCORD DU CLUB DE LIEUSAIN

Compte tenu qu'à ce stade, la Commission ne peut apprécier si la rencontre présente un quelconque enjeu pour les accessions ou les relégations.

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION,

« ... **Article 10 – le Calendrier**

(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations... »

MATCH 28914007 VILLEPARISIS 22 – MEAUX CS ACADEMY 22 U16 D2A du 25/05/2025

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **VILLEPARISIS** pour disputer la rencontre le 02/03/2025 au lieu du 25/05/2025

ACCORD DU CLUB DE MEAUX CS

Compte tenu qu'à ce stade, la Commission ne peut apprécier si la rencontre présente un quelconque enjeu pour les accessions ou les relégations.

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION,

« ... **Article 10 – le Calendrier**

(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations... »

SUSPENSION DE TERRAINS

Club de ST PATHUS

Suite à la décision de la Commission d'Appel Disciplinaire du 12/12/2024

« ... **Match 28246715**

Quincy Voisins FC US – St Pathus Oissery ES

Seniors D3A du 03/11/24

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

(.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré, la commission décide :

(.../...)

-De confirmer la décision de la commission de discipline d'infliger une suspension de terrain à l'équipe de Saint Pathus Oissery Seniors d'UN (1) match ferme pour comportement menaçant, grossiers et des conduites incorrectes de la part de ses supporters envers officiel en vertu de l'article 2.1.b du Règlement disciplinaire du District du Seine et Marne de Football... »

La Commission informe le club de **ST PATHUS** que cette sanction est applicable à compter de ce jour :

Par ces motifs, la Commission informe le club de **ST PATHUS** que la sanction que la sanction sera applicable sur la rencontre ci-dessous :

• **ST PATHUS 1 – MONTEREAU 2 COUPE COMITE SENIORS du 12/01/2025**

Considérant que l'équipe de St Pathus a fait forfait sur la rencontre du 12/01/2025, celle-ci ne peut donc pas être prise en compte dans la purge de la suspension de terrain.

• **ST PATHUS 1 – PLESSIS PLACY 1 SENIORS D3A du 19/01/2025**

Considérant que le club de St Pathus indique à la Commission que la rencontre aura lieu sur le terrain synthétique du stade Moriceau à Dammartin en Goele

Par ces motifs, la Commission demande au club de ST PATHUS de lui transmettre l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations.

La Commission demande au club de **ST PATHUS** de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations.

De plus, la Commission précise que si le club de **ST PATHUS** est tiré club recevant lors des matchs de Coupes, cette rencontre sera à prendre en compte dans la purge de la suspension de terrain.

Considérant l'article 40.7 du RSG, la Commission rappelle au club de **ST PATHUS**

« **40.7** - En cas de suspension ferme de terrain, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les rencontre(s) sur laquelle (lesquelles) la sanction devra être purgée.

Il appartient alors au club sanctionné de proposer à la Commission, **au plus tard le vendredi midi précédent la date du ou des match(es) concerné(s)**, le terrain sur lequel se déroulera (ont) la ou les rencontre(s), la demande devant être accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain.

L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprimé.

Le terrain proposé :

a) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée,

b) ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,

- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,

- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département de Seine et Marne (Territoire du District 77).

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont imputés sur le compte du club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées. ... »

Club de MCG

Suite à la décision de la Commission de Discipline du 08/01/2025

« ... Match 28281713

Mitry Compans Goelly 21 – Meaux Academy CS 21

U14 D1 du 09/11/24

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

(.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football,

La Commission décide d'infliger une suspension à :

(.../...)

La Commission décide, au surplus, de retirer un (-1) point ferme au classement 2024/2025 à l'équipe U14 D1 de Mitry Compans Goelly et de lui infliger une suspension de terrain de DEUX (2) matchs fermes en vertu des articles 2.1 et 4.1.1 du Règlement disciplinaire, pour bousculade envers officiel par des spectateurs et envahissement de terrain. ... »

Par ces motifs, la Commission informe le club de **MCG** que la sanction que la sanction sera applicable sur les rencontres ci-dessous :

• **MCG 21 – LE MEE 21 U14 D1 DU 01/03/2025**

• **MCG 21 – TORCY 23 U14 D1 DU 08/03/2025**

La Commission demande au club de **MCG** de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations.

De plus, la Commission précise que si le club de **MCG** est tiré club recevant lors des matchs de Coupes, cette rencontre sera à prendre en compte dans la purge de la suspension de terrain.

Considérant l'article 40.7 du RSG, la Commission rappelle au club de **MCG**

« **40.7** - En cas de suspension ferme de terrain, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les rencontre(s) sur laquelle (lesquelles) la sanction devra être purgée.

Il appartient alors au club sanctionné de proposer à la Commission, **au plus tard le vendredi midi précédent la date du ou des match(es) concerné(s)**, le terrain sur lequel se déroulera (ont) la ou les rencontre(s), la demande devant être accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain.

L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprimé.

Le terrain proposé :

a) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée,

b) ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,

- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,

- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département de Seine et Marne (Territoire du District 77).

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont imputés sur le compte du club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées. ... »

Club de BUSSY FC

Suite à la décision de la Commission de Discipline du 08/01/2025

« ... Match 28938615

Bussy St Georges Fc – Amicale Montereau AS

U18 D1 du 10/11/24

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

(.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré, hors présence de M. Grégory TROTIN,

Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F et l'annexe 1 au Règlement Sportif

Général du District 77 de Football,

La Commission décide d'infliger une suspension à :

(.../...)

La Commission décide, au surplus, de retirer un (-1) point ferme au classement 2024/2025 à l'équipe U18 D1 de Bussy St Georges Fc et de lui infliger une suspension de terrain de deux (2) matchs fermes en vertu des articles 2.1 et 4.1.1 du Règlement disciplinaire, pour acte de brutalité entre spectateurs aux alentours de l'enceinte sportive.. ... »

Par ces motifs, la Commission informe le club de **BUSSY FC** que la sanction que la sanction sera applicable sur les rencontres ci-dessous :

- **BUSSY FC 21 – ROISSY US 21 U18 D1 DU 02/02/2025**
- **BUSSY FC 21 – FONTAINEBLEAU 22 U18 D1 DU 09/03/2025**

La Commission demande au club de **BUSSY FC** de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations.

De plus, la Commission précise que si le club de **BUSSY FC** est tiré club recevant lors des matchs de Coupes, cette rencontre sera à prendre en compte dans la purge de la suspension de terrain.

Considérant l'article 40.7 du RSG, la Commission rappelle au club de **BUSSY FC**

« **40.7** - En cas de suspension ferme de terrain, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les rencontre(s) sur laquelle (lesquelles) la sanction devra être purgée.

Il appartient alors au club sanctionné de proposer à la Commission, **au plus tard le vendredi midi précédent la date du ou des match(es) concerné(s)**, le terrain sur lequel se déroulera (ont) la ou les rencontre(s), la demande devant être accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain.

L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprimé.

Le terrain proposé :

a) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée,

b) ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,
- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département de Seine et Marne (Territoire du District 77).

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont imputés sur le compte du club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées. ... »



Commission Départementale du Football Animation

PROCES VERBAL du Jeudi 16 Janvier 2025

COMMISSION RESTREINTE

Une commission restreinte s'est tenue ce jour afin d'aborder les points suivants.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES :

La Commission, demande pour **le mardi 21/01/25**, pour la seconde et dernière fois, les preuves des résultats (photos) des plateaux non reçus aux équipes ci-dessous en bleu. Sans retour des preuves de résultats, les clubs s'exposent à une amende et à une élimination (cf : Règlements des challenges correspondants)

Challenge 77 U10 du 7/12/24

Poule R à Moissy : [Nangis 11](#) – [Bombon 11](#) – [Guignes 11](#)

Challenge IDF U11 du 7/12/24

- Poule AB à Cesson : [Alliance 77 1](#) – [Gretz Tournan 1](#) – [Guignes 2](#)

Jour de Coupe U10/U11 du 7/12/24

- Poule B à Nanteuil : [Changis 12](#) – [Vaires 2](#) – [Pays de l'Ourcq 2](#)

Jour de Coupe U12/U13 du 7/12/24

- Poule Q à Varennes : [Olympique du Loing 12](#) – [Gatinais 2](#)

La Commission réclame, pour la première fois, les feuilles de match suivantes :

Jour de Coupe U10/U11 du 11/01/25

- Poule AK à Nandy

Jour de Coupe U12/U13 du 11/01/25

- Poule D à Meaux

FORFAITS CHALLENGE DU 7/12/24 :

JOUR DE COUPE U10/U11

A THORIGNY

Lecture du courriel du club de PORTUGAIS PLESSIS PLACY, en date du 10/01, avisant du forfait de son équipe

***Forfait avisé**

JOUR DE COUPE U12/U13

A GRETZ TOURNAN

Lecture du courriel du club de CHEVRY COSSIGNY, en date du 10/01, avisant du forfait de son équipe

***Forfait avisé**

JOUR DE COUPE U12/U13

A LE MEE

Lecture du courriel du club de AVON, en date du 6/01, avisant du forfait de son équipe

***Forfait avisé**

JOUR DE COUPE U12/U13

A LE MEE

Lecture de la feuille de match. Absence signalée du club de ST GERMAIN LAVAL par mail le matin du 11/01

***Forfait hors délai**

Amende de 20€ au club de ESL ST GERMAIN LAVAL (cf : Annexe financière du Football Animation)

ETUDE DE DOSSIERS:

Jour de Coupe U12-U13 du 11/01/2025 :

Club Organisateur : Servon

Equipes présentes : Servon 3 – Ponthierry 13 – Alliance 77 11 – Le Mée 4

Réception et lecture de la feuille de match.

Lecture du mail indiquant que Le Mée n'a pas laissé sa feuille de composition.

Considérant que les rencontres ne peuvent démarrer sans que le club recevant récupèrent les feuilles de composition de chaque club,

Considérant que le club n'a pas laissé sa feuille de composition sur place malgré les nombreux rappels effectués depuis début de saison par la commission

Considérant qu'il y a lieu de faire appliquer les règlements,

La Commission décide la disqualification de l'équipe de Le Mée 4. Qualification des équipes de Servon 3 et Alliance 77 11

Agenda Technique

FORMATIONS CFI JANVIER à JUIN 2025

Objet	Date	Localité	Nombre de pré-inscrits	Places restantes
CFI U10-U13	1^{er} jour 16/01/2025 2^{ème} jour 14/02/2025	MONTRY	COMPLETE	
CFI U6-U9 Formation réservée aux mineurs (16 ans révolu- Licence U17)	1^{er} jour 17/02/2025 2^{ème} jour 14/04/2025	MONTRY	7	14
CFI U10-U13 Formation réservée aux mineurs (14 ans révolu- Licence U15)	1^{er} jour 18/02/2025 2^{ème} jour 15/04/2025	MONTRY	0	21
CFI U6-U9 Formation réservée aux mineurs (16 ans révolu- Licence U17)	1^{er} jour 20/02/2025 2^{ème} jour 15/04/2025	LE MEE S/SEINE	5	17
CFI U10-U13 Formation réservée aux mineurs (14ans révolu-Licence U15)	1^{er} jour 21/02/2025 2^{ème} jour 14/04/2025	LE MEE S/SEINE	0	21
CFI U6-U9 Formation réservée aux FEMININES Majeurs et mineurs (16 ans révolu- Licence U17)	1^{er} jour 24/02/2025 2^{ème} jour 17/04/2025	SITE A DETERMINER	2	19
CFI U10-U13 Formation réservée aux FEMININES Majeurs et mineurs (14 ans révolu- Licence U15)	1^{er} jour 25/02/2025 2^{ème} jour 18/04/2025	SITE A DETERMINER	0	21
CFI U6-U9	1^{er} jour 03/03/2025 2^{ème} jour 03/04/2025	A LESIGNY	15	6
CFI U10-U13	1^{er} jour 04/03/2025 2^{ème} jour 04/04/2025	MONTEREAU	20	1

Agenda Technique

CFI SENIORS	1^{er} jour 04/03/2025 2^{ème} jour 01/04/2025	MONTRY	8	13
CFI SENIORS	1^{er} jour 07/03/2025 2^{ème} jour 04/04/2025	LE MEE S/SEINE	6	15
CFI U14-U19	1^{er} jour 11/03/2025 2^{ème} jour 08/04/2025	A PROVINS	COMPLETE	
CFI U6-U9	1^{er} jour 31/03/2025 2^{ème} jour 28/04/2025	MONTRY	9	12
CFI U10-U13	1^{er} jour 28/03/2025 2^{ème} jour 29/04/2025	MONTRY	COMPLETE	
CFI U6-U9	1^{er} jour 05/05/2025 2^{ème} jour 02/06/2025	A MORMANT	5	16
CFI U10-U13	1^{er} jour 06/05/2025 2^{ème} jour 03/06/2025	PONTHIERRY	9	12

CERTIFICATIONS 2025

Objet	Date	Localité	Nombre de pré-inscrits	Places restantes
CERTIFICATION 1	26/04/2025	MONTRY	0	8
CERTIFICATION 2	26/04/2025	MONTRY	1	7
CERTIFICATION 3	26/04/2025	MONTRY	0	8

ATTESTATIONS FEDERALES 20215

Agenda Technique

Objet	Date	Localité	Nombre de pré-inscrits	Places restantes
Attestation fédérale Futnet	01/03/2025	EMERAINVILLE	6	18
Attestation fédérale Golf Foot	10/04/2025	SITE A DETERMINER	0	24
Attestation fédérale foot en marchand	19/05/2025	MONTRY	0	24

JOURNEES COMPLEMENTAIRES 2025

Objet	Date	Localité	Nombre de pré-inscrits	Places restantes
Journée complémentaire DF COACH JEUNE	12/04/2025	A DAMMARIE LES LYS	9	15
Journée complémentaire DF COACH SENIORS	30/06/2025	MONTRY	0	24



Football d'Animation

Festifoot U8/U9 - Foot à 5

SAMEDI 25/01/2025

Club recevant	PONTIERRY (U8) - 14H		SAVIGNY (U8) - 14H		LE CHATELET (U8) - 14H	
	PONTIERRY	3	SAVIGNY	2	LE CHATELET	1
	CESSON	4	DAMMARIE	2	MELUN	4
	BOMBON	1	MOISSY	3	USBPO	2
			NANDY	1	VAUX	3
					LE MEE	4
					MORMANT	2
		8		8		16

Club recevant	MELUN (U9) - 14H30		SAVIGNY (U9) - 14H		PONTIERRY (U9) - 14H	
	MELUN	3	SAVIGNY	2	PONTIERRY	3
	LE CHATELET	2	NANDY	2	BOMBON	1
	VAUX	1	CESSON	2	USBPO	2
	LE MEE	4	DAMMARIE	2	MOISSY	2
		10		8		8

Club recevant	HVS		FONTAINEBLEAU		MORET VENEUX	
	HVS	2	RCPF	3	MORET VENEUX	3
	OLYMPIQUE DU LOING (U8)	4	GATINAIS	3	PAYS BIERES	3
	AVON	3	EBNSP	2	CHAMPAGNE	4
	AMICALE BOCAGE	2	BOIS LE ROI	4	OLYMPIQUE DU LOING (U9)	3
	LA FORET	1				
		12		12		13

Club recevant	MONTEREAU		NANGIS			
	MONTEREAU	5	NANGIS	3		
	PROVINS	3	PROVINS	2		
	ST GERMAIN LAVAL	1	JOUY YVRON	2		
	GRANDE PAROISSE	2	VARENNES	4		
	ARC EN CIEL	2	MAROLLES	3		
			LONGUEVILLE	3		
			BRAY SUR SEINE	1		
		13		18		0

Club recevant						
		0		0		0



Football d'Animation
Festifoot U8/U9 - Foot à 5
SAMEDI 25 JANVIER 2025

Club recevant	BRIE FC		VAIRES		NANTEUIL	
	BRIE FC	3	VAIRES	5	NANTEUIL	3
	CONGISSOIS	1	CHAUCONIN	3	VAL DE France	4
	VILLEPARISIS	6	MEAUX	4	FERTE/JOUARRE	5
	LE PIN	2				
		12		12		12

Club recevant	OTHIS		VILLENY		ST THIBAULT	
	OTHIS	4	VILLENY	2	ST THIBAULT	4
	ST MARD	3	BRIE FC	3	VAL D'EUROPE	4
	AS CHAMPS	2	LOGNES	5	BREUILLOISE	4
	COURTY ACADEMY	3	MONTHYON	2		
		12		12		12

Club recevant	CLAYE		LOGNES		VAL D'EUROPE	
	CLAYE	6	LOGNES	5	VAL D'EUROPE	6
	QUINCY	6	DAMMARTIN	4	JOUARRE	3
			ST PATHUS	3	COLLEGIEN	3
		12		12		12

Club recevant	FERRIERES		MAGNY		VAL DE France	
	FERRIERES	6	MAGNY	3	VAL DE France	4
	REBAIS	3	MEAUX	5	BUCEENNE	4
	NOISIEL FA	3	COURTY FOOTBALL	4	CHANGIS	2
					COSMO	2
		12		12		12

Club recevant	MOUSSY		THORIGNY		MITRY MORY	
	MOUSSY	1	THORIGNY	2	MITRY MORY	4
	DAMMARTIN	4	CHELLES	3	CHELLES	4
	TRILPORT	4	PLAINE France	2	ANNET	2
	TORCY	3	CHAMPS FFC	3	ESBLY	2
			MOUROUX	2		
		12		12		12

Club recevant	BUSSY		EMERAINVILLE		AFPO	
	BUSSY	4	EMERAINVILLE	1	AFPO	4
	CHAMPS FFC	4	PORTUGAIS PONTAULT	4	COULOMMIERS	4
	CRECY	4	NOISIEL FA	4		
			BRIE EST	1		
			POMMEUSE	2		
		12		12		8

Club recevant	BRIE NORD					
	BRIE NORD	6				
	LAGNY	6				
		12		0		0



Football d'Animation

Festifoot U6/U7 - Foot à 4

SAMEDI 25/01/2025

Club recevant	NANDY (U6) - 14H		MORMANT (U6) - 14H30		DAMMARIE (U6) - 14H	
	NANDY	3	MORMANT	2	DAMMARIE	3
	SAVIGNY	2	MOISSY	4	LE MEE	3
	MELUN	3	CESSON	3	BOMBON	1
			NANDY FEMININE	1	USBPO	3
			PONTHIERRY	2		
		8		15		10

Club recevant	NANDY (U7) - 14H		VAUX (U7) - 14H		CESSON CREUSET (U7) - 14H30	
	NANDY	3	VAUX	3	CESSON	3
	SAVIGNY	2	MELUN	5	DAMMARIE	4
	USBPO	3	MORMANT	2	BOMBON	1
			LE CHATELET	2		
			PONTHIERRY	2		
		8		14		8

Club recevant	LE MEE (U7) - 14H30		FONTAINEBLEAU		AVON	
	LE MEE	4	RCPF	4	AVON	3
	MOISSY	4	MORET-VEUEUX	3	CHAMPAGNE	4
			HVS	1	BOIS LE ROI	2
			GATINAIS	3	OLYMPIQUE DU LOING	4
			AMICALE BOCAGE	2	LA FORET	1
			PAYS BIERES	1		
		8		14		14

Club recevant	MONTEREAU		NANGIS			
	MONTEREAU	5	NANGIS	3		
	PROVINS	2	PROVINS	2		
	ST GERMAIN LAVAL	1	JOUY YVRON	1		
	GRANDE PAROISSE	2	VARENNES	4		
	ARC EN CIEL	0	MAROLLES	2		
			LONGUEVILLE	1		
			BRAY SUR SEINE	1		
		10		14		0

Club recevant						
		0		0		0



Football d'Animation
Festifoot U6/U7 - Foot à 4
SAMEDI 25 JANVIER 2025

Club recevant	ST MARD		NOISIEL		DAMMARTIN	
	ST MARD	3	NOISIEL FA	5	DAMMARTIN	8
	CLAYE	6	ST PATHUS	3	CONGISSIOS	1
	BRIE NORD	5	CHAUCONIN	2	MONTHYON	1
			EMERAINVILLE	2	MITRY MORY	4
		14		12		14

Club recevant	LAGNY		CHANGIS		PORTUGAIS PONTAULT	
	LAGNY	5	CHANGIS	1	PORTUGAIS PONTAULT	4
	NANTEUIL	3	AFPO	3	VAIRES	6
	VILLENOY	3	JOUARRE	2	FERRIERES	4
	ANNET	3	FERTE SOUS JOUARRE	4		
		14		10		14

Club recevant	VILLEPARISIS		MEAUX		COLLEGIEN	
	VILLEPARISIS	7	MEAUX	3	COLLEGIEN	4
	OTHIS	3	VILLEPARISIS	3	COURTRY FOOTBALL	5
	MEAUX	4	LOGNES	5	COSMO	1
	BREUILLOISE	2	BRIE FC	3	MOUROUX	2
		16		14		12

Club recevant	CRECY		TRILPORT		QUINCY	
	CRECY	4	TRILPORT	4	QUINCY	6
	BUCEENNE	2	ESBLY	2	POMMEUSE	3
	BUSSY	6	VAL D'EUROPE	4	THORIGNY	2
					CHELLES	3
		12		10		14

Club recevant	CHELLES		LE PIN		TORCY	
	CHELLES	6	LE PIN	2	TORCY	8
	VAL DE France	6	MOUSSY	1	COURTRY ACADEMY	3
			PLAINE DE France	2	COULOMMIERS	3
			ST THIBAUT	2	AS CHAMPS	2
			VAL D'EUROPE	4		
		12		11		16

Club recevant	CHAMPS FFC					
	CHAMPS FFC	6				
	MAGNY	2				
	BRIE EST	1				
	REBAIS	2				
		11		0		0



FILLOFOOT U6F-U7F

MEAUX

SAMEDI 25/01/2025

Horaires			
	MEAUX 1	MEAUX 2	OZOIR-GRETZ
	LOGNES	ESPOIR FEMININ	ENT FEMININE SUD S&M 1
	ENT FEMININE SUD S&M 2		



FEMININES PLATEAU U9F

SAMEDI 25/01/2025

Club recevant	OZOIR - RDV 13h15 - PLATEAU A 14H		
	OZOIR - GRETZ TOURNAN	VILLEPARISIS	ST PATHUS OISSERY
	MEAUX 1	MEAUX 2	LOGNES
	MITRY MORY	ESPOIR FEMININ	DAMMARIE FC
	ENTENTE FEMININE SUD S&M 1	MOISSY 1	VAL D'EUROPE
	ENTENTE FEMININE SUD S&M 2	MOISSY 2	COMBS LA VILLE

Club recevant			

Club recevant			

Club recevant			

Club recevant			

Club recevant			

Club recevant			

Club recevant			

Club recevant			

Club recevant			

Club recevant			

Club recevant			

Club recevant



Football d'Animation
Festifoot U6/U7 - Foot à 4
SAMEDI 01 FEVRIER 2025

Club recevant	BRIE FC		VAIRES		NANTEUIL	
	BRIE FC	3	VAIRES	6	NANTEUIL	3
	VAL D'EUROPE	4	VILLEPARISIS	5	CHANGIS	1
	MAGNY	2	ST PATHUS	3	COSMO	1
	NOISIEL FA	5			FERTE SOUS JOUARRE	4
					AFPO	3
					AS CHAMPS	2
		14		14		14

Club recevant	OTHIS		VILLENY		ST THIBAULT	
	OTHIS	3	VILLENY	3	ST THIBAULT	2
	DAMMARTIN	4	COULOMMIERS	3	DAMMARTIN	4
	CHELLES	5	CHELLES	4	REBAIS	2
	BREUILLOISE	2	MONTHYON	1	POMMEUSE	3
			LE PIN	2	ANNET	3
		14		13		14

Club recevant	CLAYE		LOGNES		VAL D'EUROPE	
	CLAYE	6	LOGNES	5	VAL D'EUROPE	4
	QUINCY	6	BRIE NORD	5	COURTRY FOOTBALL	5
	CHAUCONIN	2	CRECY	4	LAGNY	5
		14		14		14

Club recevant	VAL DE France		MOUSSY		MITRY MORY	
	VAL DE France	6	MOUSSY	1	MITRY MORY	4
	TRILPORT	4	CONGISSOIS	1	TORCY	8
	JOUARRE	2	PLAINE France	2	ESBLY	2
	MOUROUX	2	ST MARD	3		
			COURTRY ACADEMY	3		
		14		10		14

Club recevant	BUSSY		THORIGNY		MEAUX	
	BUSSY	6	THORIGNY	2	MEAUX	7
	COLLEGIEN	4	FERRIERES	4	CHAMPS FFC	6
	EEMRAINVILLE	2	PORTUGAIS PONTAULT	4	BRIE EST	1
	BUCEENNE	2				
		14		10		14

Club recevant						
		0		0		0



Football d'Animation
Festifoot U8/U9 - Foot à 5
SAMEDI 01 FEVRIER 2025

Club recevant	ST MARD		NOISIEL		DAMMARTIN	
	ST MARD	3	NOISIEL	4	DAMMARTIN	4
	MEAUX	4	CHELLES	3	AFPO	4
	CONGISSOIS	1	MAGNY	3	VILLENNOY	2
	BREUILLOISE	4	PLAINE France	2	MONTHYON	2
		12		12		12

Club recevant	LAGNY		CHANGIS		PONTAULT PORTUGAIS	
	LAGNY	6	CHANGIS	2	PONTAULT PORTUGAIS	4
	DAMMARTIN	4	OTHIS	4	COURTRY FOOTBALL	4
	MOUROUX	2	COULOMMIERS	4	AS CHAMPS	2
			COSMO	2		
		12		12		10

Club recevant	VILLEPARISIS		MEAUX		COLLEGIEN	
	VILLEPARISIS	6	MEAUX	5	COLLEGIEN	3
	VAIRES	5	VAL D'EUROPE	5	NOISIEL	3
	EMERAINVILLE	1	ESBLY	2	VAL D'EUROPE	5
					MOUSSY	1
		12		12		12

Club recevant	CRECY		TRILPORT		QUINCY	
	CRECY	4	TRILPORT	4	QUINCY	6
	LOGNES	5	VAL DE France	4	BRIE NORD	6
	REBAIS	1	BUSSY	4		
		10		12		12

Club recevant	CHELLES		LE PIN		TORCY	
	CHELLES	4	LE PIN	2	TORCY	3
	NANTEUIL	3	CHAMPS FFC	3	VAL DE France	4
	CLAYE	6	ST THIBAUT	4	BRIE FC	3
			CHAUCONIN	3		
		13		12		10

Club recevant	CHAMPS FFC		ANNET		FERRIERES	
	CHAMPS FFC	4	ANNET	2	FERRIERES	6
	LOGNES	3	FERTE/JOUARRE	5	COURTRY ACADEMY	3
	BRIE FC	6	ST PATHUS	3	MITRY	4
			THORIGNY	2		
		13		12		13

Club recevant	POMMEUSE					
	POMMEUSE	2				
	JOUARRE	3				
	BUCEENNE	4				
	BRIE EST	1				
		10		0		0



Football d'Animation
Festifoot U6/U7 - Foot à 4
SAMEDI 08 FEVRIER 2025

Club recevant	CHELLES		OTHIS		MOUSSY	
	CHELLES	5	OTHIS	3	MOUSSY	1
	VAIRES	6	ST MARD	3	DAMMARTIN	4
	VILLENOY	3	ST PATHUS	3	COURTRY FOOTBALL	5
			CONGISSOIS	1	CLAYE	4
		14		10		14

Club recevant	BRIE NORD		BRIE FC		LE PIN	
	BRIE NORD	5	BRIE FC	3	LE PIN	2
	MONTHYON	1	TRILPORT	4	COUTRY ACADEMY	3
	DAMMARTIN	4	MEAUX	7	AS CHAMPS	2
	MITRY	4			PLAINE France	2
					NANTEUIL	3
					CLAYE	2
		14		14		14

Club recevant	ANNET		CHAUCONIN		EMERAINVILLE	
	ANNET	3	CHAUCONIN	2	EMERAINVILLE	2
	VILLEPARISIS	5	TORCY	4	BUSSY	6
	NOISIEL FA	5	CHANGIS	1	VAL D'EUROPE	4
	COSMO	1	AFPO	3		
		14		10		12

Club recevant	MAGNY		CRECY		BREUILLOISE	
	MAGNY	2	CRECY	4	BREUILLOISE	2
	QUINCY	6	ESBLY	2	CHAMPS FFC	6
	VAL DE France	6	JOUARRE	2	COLLEGIEN	4
		2	BUCEENNE	2		
		2	MOUROUX	2		
		18		12		12

Club recevant	THORIGNY		ST THIBAUT		BRIE EST	
	THORIGNY	2	ST THIBAUT	2	BRIE EST	1
	VILLEPARISIS	5	COURTRY FOOTBALL	5	FERTE SOUS JOUARRE	4
	VAL D'EUROPE	4	LOGNES	5	COULOMMIERS	3
	CHELLES	4			REBAIS	2
					POMMEUSE	3
		15		12		13

Club recevant	PORTUGAIS PONTAULT					
	PORTUGAIS PONTAULT	4				
	TORCY	4				
	FERRIERES	4				
		12		0		0



Football d'Animation
Festifoot U8/U9 - Foot à 5
SAMEDI 08 FEVRIER 2025

Club recevant	ST MARD		CHAMPS FFC		NANTEUIL	
	ST MARD	3	CHAMPS FFC	7	NANTEUIL	3
	LE PIN	2	MEAUX	5	AFPO	4
	MONTHYON	2			CHAUCONIN	3
	MOUROUX	1			THORIGNY	2
	CHELLES	4				
		12		12		12

Club recevant	MITRY		DAMMARTIN		CLAYE	
	MITRY	4	DAMMARTIN	4	CLAYE	6
	COURTRY FOOTBALL	4	MEAUX	4	BRIE FC	6
	OTHIS	4	VAL DE France	4		
		12		12		12

Club recevant	VILLEPARISIS		LOGNES		TORCY	
	VILLEPARISIS	6	LOGNES	5	TORCY	3
	ST PATHUS	3	COULOMMIERS	4	COSMO	2
	CHELLES	3	COURTRY ACADEMY	3	VAL D'EUROPE	5
					ANNET	2
		12		12		12

Club recevant	QUINCY		CHANGIS		AS CHAMPS	
	QUINCY	6	CHANGIS	2	AS CHAMPS	2
	POMMEUSE	2	PLAINE DE France	2	CRECY	4
	VAL DE France	4	LAGNY	6	NOISIEL FA	4
					EMERAINVILLE	1
		12		10		11

Club recevant	REBAIS		TRILPORT		VILLENY	
	REBAIS	3	TRILPORT	4	VILLENY	2
	BRIE EST	1	FERRIERES	6	JOUARRE	4
	BUCEENNE	4	THORIGNY	2	BRIE NORD	4
	FERTE/JOUARRE	5			CONGISSOIS	1
		13		12		11

Club recevant	VAIRES		ESBLY		BUSSY	
	VAIRES	5	ESBLY	2	BUSSY	4
	DAMMARTIN	4	MAGNY	3	BREUILLOISE	4
	NOISIEL FA	3	MOUROUX	2	COLLEGIEN	3
			LOGNES	5		
		12		12		11



Pratique Futsal - 2024/2025



CATEGORIE	U9G	U11G	U13G	U13G	U9F	U13F	U15F
DATE	15/02 OU 16/02	dimanche 16 février 2025	samedi 1 mars 2025	FEVRIER 2025	dimanche 16 février 2025	15/02 ou 16/02	dimanche 23 février 2025
TOUR	TOUR 1	TOUR 1	TOUR 1	TOUR 1	FINALE	TOUR 1	TOUR 1
SITE	Site en attente	LAGNY	COULOMMIERS	Site en attente	VILLEPARISIS	Site en Attente	Site en attente
1	BREUILLOISE	BREUILLOISE	BRIE FC	BREUILLOISE	SENART MOISSY	DAMMARTIN	SENART MOISSY
2	BRIARD	BRIARD	BUSSY	BRIE NORD	COMBS LA VILLE	PAYS BIÈRE	SC BRIARD
3	BRIE NORD	BRIE NORD	COSMO	CHAMPS FFC	MEAUX	ST MARD	COMBS LA VILLE
4	CHAMPS FFC	CHAMPS FFC	COULOMMIERS	CHELLES	ST PATHUS	US VAIRES	MEAUX
5	CHELLES	CHELLES	COURTRY FOOTBALL	COLLEGIEN	DAMMARTIN LES LYS	SENART MOISSY	ST PATHUS
6	EMERAINVILLE	DAMMARTIN	DAMMARTIN	EMERAINVILLE	ENTENTE FEMININE SUD SEINE/MARNE	BRIARD	PONTHIERRY
7	FERTE SOUS JOUARRE	EMERAINVILLE	FERRIERES	GRETZ	MITRY MORY	COMBS LA VILLE	OZOIR/GRETZ
8	GRETZ	GRETZ	FERTE SOUS JOUARRE	JOUARRE	VILLEPARISIS	MONTEREAU	ENTENTE FEMININE SUD SEINE/MARNE
9	LAGNY	JOUARRE	MEAUX	LAGNY	LOGNES	MEAUX	VAUX LA ROCHETTE
10	NOISIEL	LAGNY	PAYS CRECOIS	MARLES	TRILPORT	ST PATHUS	VAL D'EUROPE
11	PAYS CRECOIS	NOISIEL FA	PLAINE DE France	NOISIEL FA		DAMMARTIN	MITRY MORY
12	ROISSY US	OZOIR	ST MARD	ROISSY US		OZOIR/GRETZ	VARENNES
13	ST THIBAULT	PLAINE DE FRANCE	ST PATHUS	ST THIBAULT		ENTENTE FEMININE SUD SEINE/MARNE	BUSSY
14	TORCY	ST THIBAULT	THORIGNY	VAL YERRES		VAUX LA ROCHETTE	VILLEPARISIS
15	QUINCY	THORIGNY	TRILPORT	QUINCY		VAL D'EUROPE	CPS PROVINS
16		VAL YERRES	US VAIRES			EFPF	LE MEE
17						MITRY MORY	AS CHAMPS
18						BUSSY	LONGUEVILLE
19						VILLEPARISIS	
20						LOGNES	
21						LE MEE	
22						AS CHAMPS	
23						BOIS LE ROI	